



Avis

L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE GARDE :
UNE PARTIE PRENANTE DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES IMMIGRANTES AU QUÉBEC



RECHERCHE ET RÉDACTION

Frédéric Nolet
Gisèle Boni, Sigconsult Inc.

COLLABORATION

Martine Jore
Ralph Rouzier

COLLABORATION DU MILIEU

Centre d'aide aux familles immigrantes - Casa-Cafi
Centre des femmes de Verdun
Chantier d'Afrique du Canada
École chinoise du nouveau siècle
La Table de concertation en relations interculturelles de Verdun

RÉVISION

Vincent Ross

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.04
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : (514) 873-5634
Télécopieur : (514) 873-3469
Courrier électronique : info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca
Site Internet : www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca

CONCEPTION ET DESIGN



ISBN : 978-2-550-59541-0 (Imprimé)
978-2-550-59542-7 (Internet)

DÉPÔT LÉGAL – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2010

TABLE DES MATIÈRES

6	MISE EN CONTEXTE
7	CHAPITRE I – LA POLITIQUE FAMILIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
7	1.1. Historique
8	1.2. Le développement de la petite enfance et sa gouvernance
11	CHAPITRE II – LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCESSIBILITÉ À UN SERVICE DE GARDE
12	2.1. La distribution des familles immigrantes nouvellement arrivées dans les régions administratives du Québec
15	2.2. La distribution des familles immigrantes nouvellement arrivées dans les municipalités et les arrondissements
19	2.3. L'offre de services de garde au Québec
20	2.3.1. L'offre de services de garde dans les régions administratives
21	2.3.2. L'offre de services de garde dans les territoires d'accueil des familles immigrantes
21	2.4. L'évaluation de l'accessibilité selon les régions et les territoires d'accueil
23	CHAPITRE III – ÉTUDE DE CAS DANS L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN
23	3.1. La diversité ethnoculturelle et sa gestion
24	3.2. L'offre de services de garde
24	3.3. Méthodologie utilisée pour évaluer l'accessibilité
26	3.4. Présentation des mesures
26	3.5. Validité des mesures
27	CHAPITRE IV – LES RÉSULTATS
27	4.1. Le profil des familles immigrantes ayant répondu au questionnaire
28	4.2. L'accessibilité à un service de garde
30	4.2.1. Les déterminants de l'accessibilité
31	4.2.2. Le degré de satisfaction des familles immigrantes qui ont eu un accès
31	4.3. Les obstacles dans l'accès à un service de garde
33	4.3.1. Les listes d'attente
35	4.3.2. Le refus d'accès à un service de garde
36	4.4. La diffusion d'information aux familles immigrantes
37	4.5. L'offre de service répondant le mieux aux besoins des familles immigrantes
38	4.6. Les bénéfices pour les parents
39	CHAPITRE V – DISCUSSIONS DES RÉSULTATS
42	CHAPITRE VI – RECOMMANDATIONS
45	BIBLIOGRAPHIE
46	ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I	10	Prise en compte des axes d'intervention des politiques familiales par 108 municipalités du Québec
TABLEAU II	12	Distribution des personnes immigrantes, des immigrants récents selon les régions administratives
TABLEAU III	13	Distribution des enfants de 4 ans et moins selon les régions administratives
TABLEAU IV	14	Distribution des nouvelles admissions des enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante selon les régions administratives
TABLEAU V	16	Distribution des personnes immigrantes, des immigrants récents selon les territoires d'accueil
TABLEAU VI	18	Distribution des enfants de 4 ans et moins selon les territoires d'accueil
TABLEAU VII	19	Distribution des nouvelles admissions des enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante selon les municipalités
TABLEAU VIII	20	L'offre des services de garde (places sous permis) selon les régions administratives en date du 31 mai 2010
TABLEAU IX	21	L'offre des services de garde selon les territoires d'accueil en date du 31 mai 2010
TABLEAU X	21	Mesure d'évaluation de l'offre dans les régions administratives
TABLEAU XI	22	Mesure d'évaluation de l'offre dans les territoires d'accueil
TABLEAU XII	26	Recension des organismes ayant participé à la récolte des données auprès des familles immigrantes
TABLEAU XIII	28	Pourcentage des enfants de 4 ans et moins en service de garde parmi l'échantillon
TABLEAU XIV	29	Principales raisons expliquant le besoin d'un service de garde
TABLEAU XV	30	Les caractéristiques des familles immigrantes ayant trouvé une place pour leur(s) enfant(s) dans un service de garde et celles n'ayant pas eu accès
TABLEAU XVI	34	Distribution des CPE et des garderies au Québec, selon la nature de la procédure de gestion de la liste d'attente
TABLEAU XVII	36	Sources d'information des familles sur le fonctionnement des services de garde au Québec
TABLEAU XVIII	38	Démarches entreprises par les parents après l'admission de leur(s) enfant(s)

LISTE DES FIGURES

- | | | |
|-----------------|-----------|--|
| FIGURE 1 | 15 | Répartition géographique des immigrants récents dans la ville de Montréal en 2006 |
| FIGURE 2 | 25 | Distribution des services de garde sur le territoire de l'arrondissement de Verdun. |
| FIGURE 3 | 33 | Les obstacles mentionnés par les familles immigrantes à l'accès à un service de garde |
| FIGURE 4 | 37 | Fréquences de la question évaluant les offres de service adaptées aux besoins des familles immigrantes |

6

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre des activités de la Semaine québécoise des familles, tenues en mai 2008 à Verdun, l'organisme communautaire Chantier d'Afrique du Canada (Chafric) avait organisé, à la demande du Centre des femmes de Verdun, un atelier conférence sur le thème de « la conciliation carrière - famille » au Centre Afrika. Madame Patricia Rimok, présidente du Conseil des relations interculturelles, était l'une des conférencières invitées.

Lors de cet atelier, l'auditoire était composé en majeure partie de femmes immigrantes. Ces femmes ont profité de l'événement pour partager leurs préoccupations sur les difficultés à concilier l'emploi et la famille, dont le principal problème, selon elles, était les difficultés d'accès à un service de garde. De manière unanime, elles admettaient que ce problème avait un impact négatif sur la situation des familles nouvellement arrivées. Selon plusieurs femmes présentes, le fait de ne pas trouver de service de garde était un obstacle de plus et compliquait énormément leurs démarches pour se trouver un emploi ou, encore, pour s'engager à temps plein dans des cours de francisation, et ce, tant pour elles que pour leur conjoint.

Devant cette unanimité, des organismes membres de la Table de concertation en relations interculturelles de Verdun (TCRIV) ont demandé à la présidente du Conseil des relations interculturelles (Conseil) de faire un partenariat afin de documenter les difficultés d'accès des familles immigrantes à un service de garde.

Le Conseil a accepté d'étudier cette problématique. À titre d'organisme aviseur de la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, cette problématique représentait une occasion d'évaluer les principes régissant la gestion de la diversité ethnoculturelle dans les services de garde, principalement en matière d'accessibilité aux services pour les familles immigrantes nouvellement arrivées.

Le Conseil tient à remercier chacun des organismes membres de la TCRIV pour leurs contributions à la collecte des informations nécessaires à cette étude. Ces organismes sont : le Chantier d'Afrique du Canada, le Centre des femmes de Verdun, Cesarej, Casa-Cafi et l'École chinoise du nouveau siècle. De plus, le Conseil tient à remercier madame Gisèle Boni qui a agi à titre de relais entre les organismes partenaires et qui a contribué à l'analyse des résultats. Finalement, le Conseil tient aussi à remercier les quatre services de garde de l'arrondissement de Verdun qui ont accepté de participer à la récolte des données.

Cet avis compte six chapitres. Le chapitre I présente un historique et les fondements de la politique familiale du Québec. Le chapitre II relate la problématique entourant l'accessibilité à un service de garde. Il présente l'information relative à l'établissement des familles immigrantes nouvellement arrivées, l'offre de service de garde et son évaluation. Le chapitre III porte sur l'étude de cas que nous avons menée à Verdun et sur la méthode utilisée dans le cadre de cette recherche. Le chapitre IV présente l'ensemble des résultats du processus de recherche en fonction des composantes analysées. Le chapitre V résume les résultats dans le but d'énoncer des recommandations à la ministre. Finalement le chapitre VI présente les recommandations avancées par les membres du Conseil. Le lecteur pourra se référer aux annexes afin de consulter les fréquences des éléments du questionnaire ainsi que l'ensemble des outils de mesure utilisés.

CHAPITRE I

La politique familiale du gouvernement du Québec

D'un point de vue historique, les fondements de la politique familiale du Québec remontent aux années 1960. En pleine Révolution tranquille, la société québécoise a connu plusieurs bouleversements qui ont participé à une remise en question des valeurs de l'époque comme de l'institution de la famille.

Au niveau de la famille, les rapports entre les hommes et les femmes ont tranquillement été amenés à se modifier. Les femmes ont été de plus en plus nombreuses à entrer sur le marché du travail, à accéder aux études supérieures et, en raison des innovations scientifiques, à pouvoir planifier la naissance de leurs enfants. L'ensemble de ces modifications et l'assouplissement des lois régissant le divorce et l'avortement ont participé à la transformation radicale de la structure familiale, mais aussi au niveau politique « à consolider la légitimité de l'État à intervenir dans la sphère sociale, notamment dans la sphère familiale »¹.

Au cours des années 1970, plusieurs mesures gouvernementales sont introduites², mais il faudra attendre les années 1980 pour parler d'une véritable politique familiale. Au cours de cette décennie, les acteurs de la société civile se regroupent et font des pressions « en faveur de la mise en place d'une politique familiale explicite »³.

En 1986, en réponse à ces demandes, le gouvernement établira un comité de consultation sur la politique familiale avec « le mandat d'identifier la problématique de la famille québécoise et d'élaborer un projet politique d'ensemble »⁴. Ce sera le point de départ pour l'implantation d'une véritable politique sur la famille et le gouvernement prendra « le pouls de la population, dans toute sa diversité et sa pluralité, sur la problématique familiale, sur les choix de société devant

fonder ses choix de mesures et sur les priorités à retenir pour la mise en œuvre de la politique familiale »⁵.

1.1. HISTORIQUE

Selon le Conseil de la famille et de l'enfance, depuis la fin des années 1980, trois périodes ont marqué l'instauration de la politique familiale au Québec⁶ :

- La première période (1987-1996) comprenait essentiellement des mesures économiques, avec une priorité à l'aide financière aux familles. Un *Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance* est adopté, à titre de première « politique familiale explicite ».
- La deuxième période (1997-2003) a connu une réorientation des budgets vers le développement des services aux familles, accompagné d'une aide financière aux familles à faible revenu. À travers trois mesures principales, les services à la famille deviennent une priorité avec :
 - le développement accéléré des services de garde éducatifs à contribution réduite;
 - la création d'un régime québécois d'assurance parentale;
 - la réforme du soutien financier par l'instauration de l'allocation unifiée pour enfants.

Au cours de cette période, le gouvernement fait le choix d'investir massivement dans les services éducatifs et de garde à l'enfance. Les services sont implantés graduellement pour les enfants de moins de 5 ans, moyennant une contribution de 5 \$ par jour. Ils sont offerts par les centres de la petite enfance (CPE) et des garderies à but lucratif ayant conclu une entente à cet effet avec le ministère de la Famille et des Aînés.

Selon le Conseil de la famille et de l'enfance, le gouvernement voulait, par ces changements, atteindre trois grands objectifs : « faciliter la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles, favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances, et enfin, assurer l'équité par un soutien universel aux familles et une aide accrue aux familles à faible revenu »⁷.

¹ Partenariat familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles. Agir sur les politiques familiales : la recherche : un outil indispensable : fiches synthèses de transfert de connaissances, Montréal, 2005, p. 80.

² Par exemple, la déduction pour frais de garde (1972), la bonification des allocations familiales provinciales (1974), l'adoption de la Loi sur la protection de la jeunesse (1977), l'allocation de maternité PRALMA (1978) et plusieurs autres.

³ Roberge, J. et al. La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement, Conseil de la famille et de l'enfance, Gouvernement du Québec, Québec, 2007, p. 12.

⁴ Comité de la consultation sur la politique familiale. Rapport du Comité de la consultation sur la politique familiale : le soutien collectif réclamé pour les familles québécoises, première partie, Gouvernement du Québec, Québec, 1986, p. 10.

⁵ Roberge, J. et al., op. cit., p. 11.

⁶ Roberge, J. et al., op. cit., p. 12.

⁷ Roberge, J. et al., op. cit., p. 16.

→ La période actuelle (2004 à aujourd’hui) voit l’aide financière se distribuer à la majorité des familles avec une consolidation des instruments formant la politique familiale actuelle du gouvernement du Québec, soit le réseau des services de garde, la mesure Soutien aux enfants et le Régime québécois d’assurance parentale.

Au cours de cette période, le réseau des services de garde est consolidé parallèlement à un contrôle des coûts afférents. Cette consolidation a débuté en 2004 avec une augmentation de la contribution parentale de 5 \$ à 7 \$ par jour afin d’assurer la pérennité des services. Puis, en 2005, le gouvernement a procédé à une réforme de la législation et a instauré, en 2006, les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. La Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance a pour objet de « promouvoir la qualité des services de garde éducatifs fournis par les prestataires qui y sont visés en vue d’assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l’égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services, notamment ceux qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socio-économique »⁸.

Cette loi a également pour objet de « favoriser le développement harmonieux de l’offre de services de garde en tenant compte des besoins des parents, notamment en facilitant la conciliation de leurs responsabilités parentales et professionnelles, ainsi que de leur droit de choisir le prestataire de services de garde »⁹.

Quant à la mesure de Soutien aux enfants, son instauration est venue corriger certaines lacunes du soutien financier aux familles, puis la signature d’une entente avec le gouvernement fédéral a permis l’entrée en vigueur, en 2006, du Régime québécois d’assurance parentale.

En 2010, des défis demeurent présents avec les besoins grandissants qui nécessiteront l’ajout, au cours des prochaines années, de 20 000 places et l’amélioration de la qualité des services.

1.2. LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET SA GOUVERNANCE

Au Québec, le développement de la petite enfance implique à différents degrés les paliers gouvernementaux fédéral, provincial et municipal.

L’intervention du gouvernement fédéral

Contrairement à certains pays, il n’existe pas de programme national de garde d’enfants au Canada. L’éducation et la garde d’enfants relèvent de la compétence provinciale et « le rôle du gouvernement fédéral se limite essentiellement au transfert de fonds aux gouvernements provinciaux et territoriaux »¹⁰.

Dans une certaine mesure, on peut affirmer que le gouvernement fédéral intervient dans le domaine de l’apprentissage et de la garde des jeunes enfants, mais de manière ciblée, pour les collectivités des Premières nations, les familles de militaires, et pour les immigrants et les réfugiés des provinces autres que le Québec.

Depuis la fin des années 1990, le gouvernement fédéral a adopté une approche plus proactive de collaboration avec les provinces et les territoires afin d’améliorer les services à la petite enfance. L’ensemble de ces efforts ont été à l’origine de l’élaboration d’une série de mesures destinées à la petite enfance :

- la Prestation nationale pour enfants (PNE, 1998);
- l’Initiative de développement de la petite enfance (IDPE, 2000);
- le Cadre multilatéral pour l’apprentissage et la garde des jeunes enfants (CMAGJE, 2005)¹¹;
- l’engagement d’effectuer des versements directement aux familles (en 2006).

⁸ Assemblée Nationale. Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance.

⁹ Ibid.

¹⁰ Cool, J. Les services de garde d’enfants au Canada : le rôle du gouvernement fédéral, Service d’information et de recherche parlementaires, Division des affaires politiques et sociales, Bibliothèque du Parlement, 16 avril 2007, p. 2.

¹¹ Le gouvernement fédéral souligne que le gouvernement du Québec appuie les principes généraux de l’IDPE et le CMAGJE, mais il n’a pas participé à l’élaboration de ces initiatives. Toutefois, le gouvernement du Québec reçoit sa part du financement fédéral.

L'intervention du gouvernement du Québec

Au niveau du gouvernement provincial, le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) est responsable d'un ensemble de services dans les domaines touchant la famille et les aînés ainsi que dans celui de l'aide aux organismes communautaires et à divers partenaires nationaux, régionaux ou municipaux.

L'offre de service porte, entre autres, sur¹² :

- l'aide financière destinée aux familles;
- l'aide financière destinée aux organismes communautaires dont les responsabilités touchent les services de garde;
- l'aide financière destinée aux municipalités, aux municipalités régionales de comté et aux conférences régionales des élus pour des actions touchant la famille;
- l'expertise-conseil touchant la cohérence et la coordination des actions gouvernementales à l'égard des familles;
- l'information à fournir aux personnes et aux familles.

Le Ministère est responsable de la coordination gouvernementale des mesures relatives aux familles et aux personnes âgées. Il a aussi des programmes qui s'adressent, de façon plus précise aux enfants, de la naissance jusqu'à la fréquentation de la maternelle, et de façon subsidiaire, aux enfants de la maternelle et du primaire qui fréquentent des services de garde éducatifs, de même qu'aux parents en matière de conciliation travail-famille¹³.

L'intervention du gouvernement municipal

Au niveau des pouvoirs locaux, au Québec, les villes, les villages et les municipalités régionales de comté (MRC) ont été appelés par le MFA, en 2004 et de nouveau en 2008, dans le cadre de la politique familiale du Québec, « à se doter d'une politique familiale et à adopter des mesures pour faciliter la vie des familles vivant ou travaillant sur leur territoire »¹⁴.

Depuis plus de cinq ans, le gouvernement du Québec établit des orientations, fait la promotion de directives et incite, à l'aide de moyens financiers, les municipalités à développer des mesures visant à concilier l'emploi et la vie familiale. Le gouvernement propose un cadre à l'intérieur duquel les instances municipales s'organisent pour assurer l'application de ces directives, qui demeurent, somme toute, « assez générales et n'ont aucun caractère obligatoire »¹⁵.

Généralement, l'initiative de développement d'une politique et la mise en place des moyens concrets doivent venir de la municipalité elle-même. L'élaboration d'une politique familiale municipale est donc « l'occasion pour un ensemble de partenaires de créer des alliances : clubs sociaux, gens d'affaires et d'entreprises, centres locaux d'emploi, CLSC, centres locaux de développement, chambres de commerce locales, etc. »¹⁶.

Les municipalités et les MRC souhaitant instaurer une politique familiale municipale peuvent bénéficier d'une aide financière et d'un soutien technique proposé par le Carrefour action municipale et famille (CAMF). Le CAMF est un organisme stratégique d'accompagnement, où des échanges d'informations et d'expertises ont lieu entre les MRC, les municipalités et les arrondissements. Depuis 2001, cette instance a un rôle d'accompagnement et de soutien technique dans la conception et la mise en œuvre des politiques familiales municipales, principalement dans l'aide au démarrage¹⁷.

En 2009, une recension des politiques de 108 municipalités québécoises a permis de constater que les différents axes identifiés par le CAMF sont pris en compte de façon inégale dans les documents d'intervention et qu'il existe un degré fort différent de prise en compte des divers thèmes.

¹² Ministère de la Famille et des Aînés. Rapport annuel de gestion 2007-2008, Gouvernement du Québec, 2008, p. 13.

¹³ Idem, p. 14.

¹⁴ Darchen, S. et Tremblay, D.G. « L'intervention de l'acteur municipal au Québec – L'étude de cinq politiques familiales municipales », dans *Concilier travail et famille – Le rôle des acteurs France-Québec*, sous la direction de Marie-Agnès Barrère-Maurisson et Diane-Gabrielle Tremblay, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2009, p. 409.

¹⁵ Idem, p. 412.

¹⁶ Idem, p. 415.

¹⁷ Idem, p. 412.

Tableau I – Prise en compte des axes d'intervention des politiques familiales par 108 municipalités du Québec

Axes d'intervention	% de municipalités (n=108)
Loisirs – culture – soutien aux organismes communautaires – participation citoyenne	95 %
Aménagement du territoire : habitation – urbanisme – environnement – transport	93 %
Sécurité publique – santé	90 %
Communication	56 %
Éducation	42 %
Développement socioéconomique	25 %
Conciliation emploi-famille	19 %

L'axe d'intervention portant sur la conciliation emploi/famille est peu pris en considération (moins de deux municipalités sur dix). Ce fait, pour les auteurs de l'enquête, amène à penser que « les municipalités sont restées campées dans leurs champs traditionnels d'intervention et n'ont fait que donner une couleur davantage axée sur la famille à des axes d'intervention traditionnels comme les loisirs, la culture et la sécurité »¹⁸. Les auteurs admettent qu'on ne peut se fier uniquement à ces documents d'intervention pour évaluer les résultats concrets des politiques familiales au niveau municipal, mais ils donnent néanmoins une indication sur les orientations principales de chaque politique familiale étudiée dans l'analyse.

¹⁸ Darchen, S. et Tremblay, D.G., op. cit., p. 414.

CHAPITRE II

La problématique de l'accessibilité à un service de garde

En 2008, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal et le MFA ont signé une entente qui a mené à l'établissement du Plan régional d'accessibilité aux services de garde. Dans ce plan, la CRÉ de Montréal soulignait que « malgré les investissements massifs de l'État et la mobilisation générale de tous les acteurs du réseau autour des jeunes enfants et de leurs familles, il demeure qu'à Montréal, plusieurs territoires sont actuellement en déficit de places en services de garde et certaines familles ont plus difficilement accès aux services »¹⁹.

Dans ce plan, la CRÉ de Montréal a dressé un profil des familles ayant des besoins d'un service de garde²⁰. Un segment spécifique concernait les familles immigrantes, avec leurs caractéristiques et leurs besoins particuliers. En général, les familles immigrantes ont un taux de natalité plus élevé que les non-immigrants, avec un parent en emploi, dans un secteur extérieur à ses compétences en raison d'un diplôme non reconnu au Québec et dont le français est souvent la deuxième langue. Pour ce segment, « les services de garde permettent aux parents, notamment les femmes, d'accéder à des cours de francisation ou d'effectuer toute autre démarche favorable à leur intégration sociale et professionnelle »²¹.

À juste titre, comme le souligne la CRÉ de Montréal, « il est clair que les besoins de la région de Montréal diffèrent des autres régions du Québec et qu'elle a des défis particuliers à relever »²². La prise en compte de la diversité ethnoculturelle par les services de garde et les instances responsables représente l'un de ces enjeux, principalement dans le cas des familles immigrantes nouvellement arrivées.

Devant cet enjeu, le Conseil veut évaluer la meilleure manière d'harmoniser un des instruments pivots de la politique familiale du Québec, les services de garde à la petite enfance, à la « stratégie globale visant l'intégration des personnes immigrantes, la francisation, la promotion des valeurs communes de la société québécoise, la gestion de la diversité

et la pleine participation des Québécois des communautés culturelles à la vie du Québec »²³.

Une participation et une contribution pleine et entière à la vie sociale, économique et culturelle pour les personnes immigrantes constituent un parcours composé de plusieurs étapes dont l'insertion en emploi est la plus critique. « Un accès à la formation linguistique, aux programmes d'accès à l'emploi, aux services de santé, à l'éducation, aux ressources communautaires et aux services publics offre de meilleures garanties d'une intégration harmonieuse pour les familles et favorise chez chacun de ses membres la création d'un sentiment d'appartenance à son milieu »²⁴.

Les parents nouvellement arrivés peuvent éprouver des problèmes d'accès à un service de garde, principalement un accès aux places subventionnées. Cela s'explique par « leur méconnaissance du réseau des services de garde et du système des listes d'attente, [et parce que] plusieurs ont de la difficulté à communiquer dans les langues d'usage, ce qui rend pénible leurs démarches en vue d'inscrire leurs enfants auprès des responsables des milieux de garde »²⁵. De plus, les places de garde non subventionnées exigent des déboursés plus importants et souvent trop onéreux pour des familles dont la situation économique est précaire. Devant ces difficultés, « beaucoup de familles immigrantes seraient satisfaites d'avoir une place à temps partiel sur une base régulière en service de garde, non seulement pour s'intégrer au marché du travail, mais aussi afin d'offrir à leur enfant d'âge préscolaire un environnement francophone et une meilleure préparation à l'école »²⁶.

En 2008, le Québec a fait le choix d'inclure l'immigration dans sa stratégie de développement. Dans un tel contexte, il faut comprendre que les services de garde représentent une partie prenante du processus d'intégration de plusieurs familles nouvellement arrivées avec de jeunes enfants, principalement dans les premiers mois de l'établissement. C'est pourquoi le

¹⁹ CRÉ de Montréal. Plan régional d'accessibilité aux services de garde – Rapport d'analyse et de recommandations pour le développement de services de garde éducatifs et l'accès à l'information sur les places disponibles sur l'île de Montréal, avril 2008, p. 4.

²⁰ Idem, p. 10-11.

²¹ Idem, p. 11.

²² Idem, p. 26.

²³ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. La diversité : une valeur ajoutée – Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, Gouvernement du Québec, Montréal, 2008, p. 6.

²⁴ CRÉ de Montréal, op. cit., p. 26.

²⁵ CRÉ de Montréal, op. cit., p. 27.

²⁶ Ibid.

Conseil, à l'aide de ce projet de recherche, veut connaître quel est le niveau d'accès et les obstacles vécus par les familles immigrantes, en particulier les familles nouvellement arrivées, dans l'accès à un service de garde.

Nous vérifierons l'hypothèse selon laquelle une prise en compte optimale des besoins particuliers des familles nouvellement arrivées par les services de garde devrait cibler les territoires d'arrivée des familles immigrantes qui, comme nous le verrons, se concentrent en majeure partie sur l'île de Montréal, mais aussi dans les régions de la Capitale-Nationale et de l'Estrie.

Les points suivants présentent les données sur la distribution territoriale des familles immigrantes nouvellement arrivées au niveau des régions administratives, des municipalités et de leurs arrondissements que nous identifierons comme des territoires d'accueil.

2.1. LA DISTRIBUTION DES FAMILLES IMMIGRANTES NOUVELLEMENT ARRIVÉES DANS LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

Le recensement de l'année 2006 indique que le Québec compte 851 555 personnes immigrantes, soit 11,3 % de la population. Parmi ces personnes, près de 194 000 sont arrivées entre les années 2001 et 2006 et forment le groupe que nous nommerons les « immigrants récents ». Les immigrants récents représentaient 22,8 % des personnes immigrantes au Québec.

Le tableau II indique comment se répartissent les immigrants récents dans les régions administratives du Québec.

Tableau II – Distribution des personnes immigrantes, des immigrants récents selon les régions administratives

Régions administratives	Population totale 2006 ²⁷	Population immigrante totale en 2006 ²⁸		Immigrants récents arrivés entre les années 2001 et 2006 ²⁹	
	n	n	% dans la population totale	n	% dans la population immigrante
Québec (total)	7 546 135	851 555	11,3 %	193 905	22,8 %
Capitale-Nationale	661 060	25 165	3,8 %	8 285	32,9 %
Estrie	298 779	13 535	4,5 %	4 130	30,5 %
Montréal	1 854 442	560 390	30,2 %	136 675	24,4 %
Autres régions ³⁰	4 731 854	252 465	5,3 %	44 815	17,8 %

²⁷ Institut de la statistique du Québec – source : www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec_20/population_20/poptot20.htm

²⁸ Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, compilation spéciale du MICC

²⁹ Institut de la statistique du Québec – source : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec_20/immigration_20/perimmig20.htm

³⁰ Ces régions sont : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudières-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie, Centre-du-Québec.

Près de 137 000 immigrants récents résidaient dans la région de Montréal. Avec plus de 560 000 personnes immigrantes, la grande région de Montréal fait partie des principaux pôles d'immigration en Amérique du Nord³¹. Les personnes immigrantes y représentent un peu plus de 30 % de la population de la région.

À l'extérieur de Montréal, les régions de la Capitale-Nationale et de l'Estrie, affichent les pourcentages les plus importants au Québec d'immigrants récents parmi leur population immigrante (32,9 % et 30,5 % respectivement³²). Au total, plus de 12 000 personnes dans ces deux régions appartiennent à cette catégorie.

Depuis l'année 2006, cette tendance croît avec les nouvelles admissions. De 2006 à 2009, 184 569 personnes ont été admises au Québec. De ce nombre, plus de 135 000 personnes se sont établies dans la région de Montréal.

Ces informations permettent de conclure que :

- de 2006 à 2009, près de 185 000 personnes immigrantes ont été admises au Québec;
- la région de Montréal est la principale région d'établissement des immigrants récents au Québec;
- les régions de la Capitale-Nationale et de l'Estrie sont celles qui avaient le pourcentage le plus élevé d'immigrants récents dans leur population immigrante respective en 2006.

Le tableau III indique la distribution des enfants de 4 ans et moins³³ dans les régions administratives. En 2006, le Québec comptait plus de 375 000 enfants de 4 ans et moins, soit 5,0 % de la population totale. Le quart de ces enfants se concentrait dans la région de Montréal, avec plus de 94 500 enfants.

Tableau III – Distribution des enfants de 4 ans et moins selon les régions administratives

Régions administratives	Enfants de 4 ans et moins en 2006 ³⁴		Enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante en 2006 ³⁵	
	<i>n</i>	% dans la population totale	<i>n</i>	% dans la population immigrante
Québec (total)	375 275	5,0 %	9 960	1,2 %
Capitale-Nationale	28 510	4,3 %	630	2,5 %
Estrie	14 765	4,9 %	320	2,4 %
Montréal	94 545	5,1 %	5 360	1,0 %
Autres régions ³⁶	237 455	5,0 %	3 650	1,4 %

³¹ C.M.M.. « Perspective grand Montréal – Démographie », Bulletin bimestriel de la Communauté métropolitaine de Montréal, vol.2, no.1, janvier 2008, p. 1.

³² C'est la région du Saguenay-Lac-St-Jean qui avait en 2006 le pourcentage le plus élevé au Québec d'immigrants récents parmi sa population immigrante, soit 39,4 %. Toutefois, ce pourcentage représente 1 000 personnes sur un total de 2 535 personnes immigrantes.

³³ La clientèle des services de garde au Québec est les enfants de 5 ans et moins. Cette analyse ne ciblera que les enfants de 4 ans et moins en raison des informations disponibles.

³⁴ Institut de la statistique du Québec – source : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec_20/population_20/popjeune20.htm

³⁵ Source : MICC, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, recensement de 2006.

³⁶ Ces régions sont : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudières-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie, Centre-du-Québec.

Parmi ces enfants, près de 10 000 étaient d'origine immigrante, soit 2,7 % de la population totale des enfants de 4 ans et moins du Québec. Plus de la moitié de ces enfants (53,8 %) résidaient dans la région de Montréal, avec près de 5 400 personnes.

Tableau IV – Distribution des nouvelles admissions des enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante selon les régions administratives

Année de l'admission	Province et régions administratives				
	Québec	Montréal	Capitale-Nationale	Estrie	Autres régions
2009	3 701	2 644	175	75	807
2008	3 354	2 329	168	93	764
2007	3 195	2 140	183	97	775
2006	2 978	2 008	109	82	779

Au cours des prochaines années, cette catégorie de la population sera amenée à augmenter de manière significative. Comme l'indiquent les données sur les nouvelles admissions des enfants de 4 ans et moins dans le tableau IV, cette catégorie est en croissance. La majorité de ces enfants, plus de 9 100, résidaient dans la région de Montréal au moment de leur admission.

Ces informations permettent de conclure que:

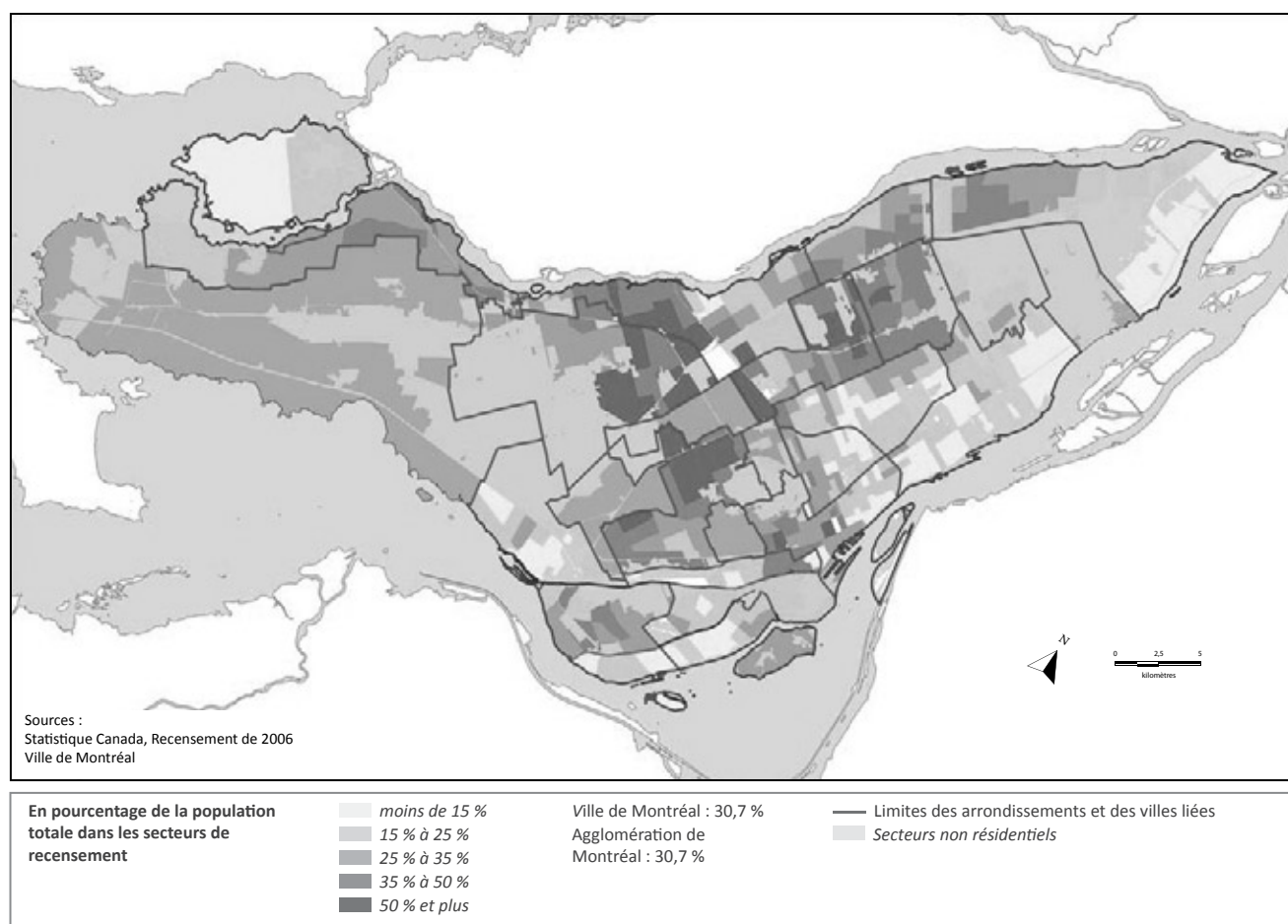
- en 2006, il y avait au Québec près de 10 000 enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante;
- depuis l'année 2006, cette catégorie est en pleine croissance en raison de l'augmentation des admissions de personnes immigrantes au Québec;
- la majorité de ces enfants résidaient dans la région de Montréal.

2.2. LA DISTRIBUTION DES FAMILLES IMMIGRANTES NOUVELLEMENT ARRIVÉES DANS LES MUNICIPALITÉS ET LES ARRONDISSEMENTS

Puisque les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie sont les principales régions d'établissement des personnes immigrantes au Québec, nous identifierons sur chacun de ces territoires, les principales municipalités et arrondissements les plus susceptibles d'accueillir les familles immigrantes nouvellement arrivées. Ces arrondissements seront nommés des territoires d'accueil et serviront d'unités de comparaison afin d'évaluer l'accessibilité aux services de garde.

Dans leur région respective, en 2006, environ 90 % des immigrants récents se sont établis dans les municipalités de Montréal, de Québec et de Sherbrooke. La figure 1 présente la répartition géographique des immigrants récents dans les arrondissements de la Ville de Montréal en 2006, où les territoires en gris foncé, au centre de l'île, sont les territoires à forte concentration d'immigrants récents (plus de 25 % de la population immigrante).

Figure 1 – Répartition géographique des immigrants récents dans la ville de Montréal en 2006³⁷



³⁷ Fouron, F.. Portraits démographiques – Portrait de la population immigrante à Montréal, Division des affaires économiques et institutionnelles, Ville de Montréal, 2010, p. 41.

Le tableau V indique comment se répartissent les immigrants récents dans les municipalités sélectionnées :

Tableau V - Distribution des personnes immigrantes, des immigrants récents selon les territoires d'accueil

Municipalités et arrondissements	Population totale 2006 ³⁸	Population immigrante totale en 2006		Personnes immigrantes arrivées entre les années 2001 et 2006 ³⁹	
	<i>N</i>	<i>n</i>	% dans la population totale	<i>n</i>	% dans la population immigrante
Total territoires d'accueil	718 549	246 650	34,3 %	71 795	29,1 %
Ville de Montréal	1 620 693	490 200	30,2 %	126 180	25,7 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	164 246	76 620	46,6 %	24 595	32,1 %
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	142 825	61 110	42,8 %	15 015	24,6 %
Ahuntsic-Cartierville	126 607	44 470	35,1 %	12 020	27,0 %
Saint-Laurent	84 833	42 400	50,0 %	10 625	25,1 %
Verdun	66 078	12 590	19,1 %	5 400	42,9 %
Ville de Québec	491 140	22 160	4,5 %	7 485	33,8 %
Sainte-Foy-Sillery	101 735	5 840	5,7 %	2 425	41,5 %
Ville de Sherbrooke	144 595	9 155	6,3 %	3 610	39,4 %
du Mont-Bellevue	32 225	3 620	11,2 %	1 715	47,4 %

En 2006, la ville de Montréal comptait plus de 126 000 immigrants récents, dont plus de la moitié (53,8 %) se répartissait dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent et Verdun.

Dans la région de la Capitale-Nationale, la ville de Québec comptait près de 7 500 immigrants récents. L'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery⁴⁰ était le territoire où l'on retrouvait la majorité des immigrants récents, avec plus de 2 400 personnes.

Dans la région de l'Estrie, la ville de Sherbrooke comptait plus de 3 500 immigrants récents. L'arrondissement du Mont-Bellevue était le territoire où l'on retrouvait la majorité des immigrants récents, avec plus de 1 700 personnes.

³⁸ Ville de Montréal : Profil sociodémographique des arrondissements : source : www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076,2454613&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Québec : Ville de Québec. Portrait de la population immigrante de la ville de Québec, Juin 2009, p. 42 et 51.

Ville de Sherbrooke : Ville de Sherbrooke. Portrait démographique des arrondissements recensement 2006, Service planification et développement urbain, février 2008, p. 11 et 12.

³⁹ Idem.

⁴⁰ En 2009, cet arrondissement a été fusionné avec les arrondissements de Cap-Rouge, Champigny et Chauveau. Toutefois, les données actuelles ne prennent pas en compte ce changement et ne concernent que l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery.

L'ensemble des territoires d'accueil identifiés comptait 246 650 personnes immigrantes. Dans ces arrondissements, près de 30 % de ces personnes étaient arrivées entre les années 2001 et 2006. Les arrondissements du Mont-Bellevue, de Verdun et de Sainte-Foy-Sillery affichaient les pourcentages d'immigrants récents dans leur population immigrante respective les plus élevés, avec plus de 40 %.

De 2006 à 2009, plus de trois personnes sur quatre (environ 140 000 personnes) se sont établies dans les municipalités de Montréal, Québec et Sherbrooke. À elle seule, la municipalité de Montréal a accueilli 128 908 personnes⁴¹.

Ces informations permettent de conclure que :

- au total, les municipalités de Montréal, Québec et Sherbrooke comptaient plus de 137 000 immigrants récents, soit plus de 70 % des immigrants récents au Québec;
- plus de 126 000 de ces personnes résidaient dans la ville de Montréal;
- à Montréal, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce comptait le nombre le plus important d'immigrants récents, avec près de 24 600 personnes, alors que l'arrondissement de Verdun affichait le pourcentage le plus élevé d'immigrants récents dans sa population immigrante parmi l'ensemble des territoires d'accueil de la ville de Montréal, soit 42,9 %;
- à l'extérieur de Montréal les arrondissements de Sainte-Foy-Sillery à Québec et du Mont-Bellevue à Sherbrooke étaient les arrondissements comptant le plus d'immigrants récents dans leur région respective, soit plus de 2 400 pour le premier et plus de 1 700 pour le second;
- L'arrondissement du Mont-Bellevue affichait, quant à lui, le pourcentage le plus élevé d'immigrants récents dans sa population immigrante, en 2006, parmi l'ensemble des territoires d'accueil du Québec.

⁴¹ Source : MICC, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

Le tableau VI indique la distribution des enfants de 4 ans et moins dans les municipalités sélectionnées⁴²:

Tableau VI – Distribution des enfants de 4 ans et moins selon les territoires d'accueil

Arrondissements	Enfants de 4 ans et moins en 2006 ⁴³		Enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante en 2006 ⁴⁴	
	<i>n</i>	% de la région administrative	<i>n</i>	% de la région administrative
Total municipalités d'accueil⁴⁵	111 015	80,6 %⁴⁶	5 660	89,7 %⁴⁷
Ville de Montréal	83 520	88,3 %	4 890	91,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce	9 540	10,1 %	795	14,8 %
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	8 795	9,3 %	640	11,9 %
Ahuntsic-Cartierville	6 800	7,2 %	470	8,8 %
Saint-Laurent	5 425	5,7 %	545	10,2 %
Verdun	3 210	3,4 %	180	3,4 %
Ville de Québec	20 050	70,3 %	530	84,1 %
Sainte-Foy-Sillery	3 380	11,9 %	145	23,0 %
Ville de Sherbrooke	7 445	50,4 %	240⁴⁸	75,0 %

En 2006, les trois municipalités à forte concentration d'immigrants récents comptaient plus de 111 000 enfants de 4 ans et moins, dont plus de 5 600 étaient d'origine immigrante. C'est dans la ville de Montréal que la majorité de ces enfants résidaient avec près de 4 900 enfants. Dans cette municipalité, la majorité résidait dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Dans les régions de la Capitale-Nationale et de l'Estrie, la majorité des enfants de 4 ans et moins et d'origine immigrante se concentraient principalement dans les villes de Québec et Sherbrooke, pour un total de plus de 750 enfants.

⁴² Les informations relatives à l'arrondissement du Mont-Bellevue n'étaient pas disponibles.

⁴³ Ville de Montréal : Profil sociodémographique des arrondissements : source : www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2076,2454613&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Québec : source : www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/index.aspx

Ville de Sherbrooke : Ville de Sherbrooke. Portrait démographique des arrondissements recensement 2006, Service planification et développement urbain, février 2008, p. 3.

⁴⁴ Source : MICC, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, recensement de 2006.

⁴⁵ Le total des municipalités d'accueil présenté ici, car il manque les informations relatives à l'arrondissement du Mont-Bellevue pour calculer le total des territoires d'accueil.

⁴⁶ Ce pourcentage indique que ces trois municipalités comptent plus de 80 % des enfants de 4 ans et moins du total des régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie.

⁴⁷ Ce pourcentage indique que ces trois municipalités comptent près de 90 % des enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante du total des régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie.

⁴⁸ Le MFA ne possède pas l'information relative au nombre d'enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante pour l'arrondissement du Mont-Bellevue.

Tableau VII – Distribution des nouvelles admissions des enfants de 4 ans et moins d’origine immigrante selon les municipalités

Année de l’admission	Municipalités		
	Montréal	Québec	Sherbrooke
2009	2 553	165	68
2008	2 240	155	88
2007	2 041	164	86
2006	1 918	100	77

Le tableau VII indique que de 2006 à 2009, la ville de Montréal est la municipalité qui a accueilli la majorité des cohortes des enfants de 4 ans et moins et d’origine immigrante, soit 8 752 enfants. On observe aussi dans cette municipalité que depuis l’année 2006, ce groupe est en constante progression.

Ces informations permettent de conclure que :

- en 2006, la ville de Montréal est la municipalité comptant le plus d’enfants de 4 ans et moins d’origine immigrante au Québec, dont la majorité résidaient dans l’arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- de 2006 à 2009, la ville de Montréal a accueilli la majorité des cohortes des enfants de 4 ans d’origine immigrante nouvellement admis au Québec, avec plus de 8 700 enfants;
- à l’extérieur de Montréal, les municipalités de Québec et de Sherbrooke sont les municipalités où se concentrent la majorité de ces enfants.

2.3. L’OFFRE DE SERVICES DE GARDE AU QUÉBEC

Au Québec, il existe cinq types de services de garde pour les enfants de 5 ans et moins. L’ensemble de ces services offrent des places à contribution réduite, à l’exception des garderies non subventionnées. Ces services sont :

- les centres de la petite enfance (CPE) qui sont des établissements sans but lucratif assurant la garde d’enfants âgés de 0 à 5 ans pendant l’absence de leurs parents, et offrant des soins et un programme d’activités éducatives⁴⁹. Ces établissements sont gouvernés par un conseil d’administration formé aux deux tiers de parents usagers du service. Les CPE ont la particularité d’être financés en grande partie par l’État, mais d’être gérés par les parents. En 2009, les CPE représentaient 36,6 % de l’offre totale, avec 1 344 établissements qui offraient plus de 77 000 places⁵⁰.
- les garderies subventionnées qui sont un service de garde ayant conclu une entente de subvention avec le MFA pour accueillir les enfants dont les parents sont admissibles à la contribution réduite⁵¹. En 2009, les garderies subventionnées représentaient 17,1 % de l’offre totale, avec 589 établissements qui offraient plus de 36 000 places⁵².
- les services de garde en milieu familial qui sont coordonnés par les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. Ces services de garde sont un service offert dans une résidence privée par une personne qui, contre rémunération, assure la garde d’un nombre déterminé d’enfants âgés de 0 à 5 ans pendant l’absence de leurs parents et qui leur fournit des soins et un programme d’activités. Les personnes qui souhaitent offrir ce service doivent être reconnues comme responsables d’un service de garde en milieu familial par un centre de la petite enfance qui s’assure que le service offert satisfait aux exigences de la loi⁵³.

⁴⁹ Source : www.thesaurus.gouv.qc.ca

⁵⁰ Le Taureau, A. et P. Collas, « L’état démographique du Québec », dans Le Québec 2010 – Portrait sans complaisance, Focus stratégique 2010, Secor, 2010, p. 122.

⁵¹ Source : www.thesaurus.gouv.qc.ca

⁵² Le Taureau, A. et P. Collas, op. cit., p. 122.

⁵³ Source : www.thesaurus.gouv.qc.ca

Le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial coordonne, dans un territoire délimité, les services de garde éducatifs offerts par les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qu'il a reconnues et surveille l'application des normes établies par règlement concernant ces responsables⁵⁴. En 2009, les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial représentaient 43,0 % de l'offre totale du Québec, avec 165 bureaux offrant plus de 91 000 places.

- les garderies non subventionnées sont des établissements à but lucratif qui assurent la garde d'enfants (habituellement d'âge préscolaire) pendant l'absence de leurs parents et offrent des soins et un programme d'activités éducatives appropriés. En 2009, les garderies non subventionnées représentaient 0,3 % de l'offre totale du Québec, avec 142 établissements qui offraient plus de 6 900 places.
- Les haltes-garderies communautaires⁵⁵ sont un service de garde occasionnelle et temporaire, visant les enfants âgés de 5 ans et moins, offert par un organisme communautaire dans le cadre d'une intervention spécifique auprès des parents. Ce service, qui s'inscrit dans la mission de l'organisme, permet aux parents de :

- participer aux activités de l'organisme, comme des ateliers sur le rôle parental;
- prendre part à des activités d'intégration sociale et professionnelle;
- faire du bénévolat au sein de l'organisme;
- s'accorder un répit lorsqu'ils s'occupent à temps plein de leurs enfants.

L'organisme communautaire qui offre le service de halte-garderie doit disposer d'un certificat de conformité des lieux et des locaux. En 2009, le site de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec indiquait que près de 1 300 établissements offraient en moyenne 15 places chacun⁵⁶.

2.3.1. L'OFFRE DE SERVICES DE GARDE DANS LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Le tableau VIII présente l'offre des services de garde au Québec et dans les régions. En date du 31 mai 2010, le MFA indiquait qu'il y avait au Québec 222 921 places sous permis.

Ces places se répartissent dans 2 405 installations et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. Au cours de l'année 2010-2011, le MFA a autorisé la création de 9 147 nouvelles places à contribution réduite.

Tableau VIII – L'offre des services de garde (places sous permis) selon les régions administratives en date du 31 mai 2010

Régions administratives	Nombre de places sous permis ⁵⁷		Nombre d'installations (CPE et garderies) et de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial ⁵⁸		Places à contribution réduite en développement (2010-2011) ⁵⁹	
	n	%	n	%	n	%
Québec (total)	222 291	100,0 %	2 405	100,0 %	9 147	100,0%
Capitale-Nationale	18 301	8,2 %	212	8,8 %	390	4,3%
Estrie	8 301	3,7 %	84	3,5 %	220	2,5 %
Montréal	59 036	26,5 %	7650	31,8 %	2 809	30,7 %
Autres régions	137 283	61,6 %	1 344	55,9 %	5 728	62,6 %

⁵⁴ Source : www.thesaurus.gouv.qc.ca

⁵⁵ Ministère de la famille et des Aînés - Source : www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=4833

⁵⁶ Source : www.ahgcq.org

⁵⁷ Source : Ministère de la famille et des Aînés.

⁵⁸ Idem.

⁵⁹ Idem.

2.3.2 L'OFFRE DE SERVICES DE GARDE DANS LES TERRITOIRES D'ACCUEIL DES FAMILLES IMMIGRANTES

Le tableau IX présente l'offre de services de garde dans les territoires d'accueil. Dans ces sept arrondissements, il y avait au total 23 542 places. À titre du plus important territoire d'accueil des enfants d'origine immigrante du Québec, l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce compte le plus de places avec 6 127.

Tableau IX - L'offre des services de garde selon les territoires d'accueil en date du 31 mai 2010

Arrondissement	Nombre de places sous permis au mois de mai 2010 ⁶⁰		Places à contribution réduite en développement (2010-2011)	
	n	%	n	%
Total territoires d'accueil	23 542	100 %	744	100 %
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-De-Grâce	6 127	26,1 %	208	28,0 %
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	4 932	20,9 %	234	31,5 %
Ahuntsic-Cartierville	4 568	19,4 %	122	16,4 %
Saint-Laurent	3 374	14,3 %	130	17,5 %
Verdun	1 470	6,2 %	50	6,7 %
Sainte-Foy-Sillery	2 218	9,4 %	0	0 %
Du Mont-Bellevue	853	3,6 %	0	0 %

Dans ces territoires, le MFA prévoyait développer, au cours de l'année 2010-2011, 744 places à contribution réduite. La majorité de ces places (59,5 %) se concentreront dans les arrondissements Villeray-St-Michel-Parc-Extension avec 234 places et dans Côtes-des-Neiges – Notre-Dame-De-Grâce avec 208 places.

⁶⁰ Source : www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/services-outils/localisateur/Pages/index.aspx

2.4. L'ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ SELON LES RÉGIONS ET LES TERRITOIRES D'ACCUEIL

Afin de concevoir une mesure de l'offre de services de garde permettant de comparer l'accessibilité selon les régions et les territoires d'arrivée, une mesure a été construite. Cette mesure est un ratio évaluant, à titre indicatif, le nombre de places par enfant, ce qui nous donne une approximation des différences existant entre les divers territoires. Ce ratio est un pourcentage qui se calcule à partir du nombre de places sous permis au 31 mai 2010 sur l'estimation du nombre d'enfants de 4 ans et moins de l'année 2009⁶¹. Ce ratio permet d'observer la variation de l'offre selon les diverses unités géographiques. Les résultats de cette mesure sont présentés selon les régions administratives sélectionnées et les territoires d'accueil dans les tableaux X et XI.

Tableau X – Mesure d'évaluation de l'offre dans les régions administratives

Régions administratives	% des places pour les enfants de 4 ans et moins
	%
Québec (total)	53,4 %
Capitale-Nationale	55,5 %
Estrie	52,2 %
Montréal	58,3 %
Autres régions	51,6 %

En 2010, au Québec, il y avait des places pour 53,4 % des enfants de 4 ans et moins. Au niveau des régions, la région de Montréal se démarque de la province et des autres régions avec un ratio de 58,3 %.

⁶¹ Pour les régions administratives il s'agit des données provisoires de l'année 2009 de l'Institut de la Statistique du Québec, alors que pour les territoires d'accueil, il s'agit des données du recensement de l'année 2006. Nous ne possédons pas l'information relative au nombre d'enfants de 4 ans et moins dans les territoires d'accueil en date de l'année 2009. C'est pourquoi nous avons utilisé l'information du recensement de l'année 2006. Les modèles prévisionnelles du MFA possèdent seulement cette information pour les régions administratives du Québec.

Tableau XI – Mesure d'évaluation de l'offre dans les territoires d'accueil

Arrondissement	% des places pour les enfants de 4 ans et moins
	%
Total territoires d'accueil	60,6 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce	64,2 %
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	56,1 %
Ahuntsic-Cartierville	67,1 %
Saint-Laurent	62,2 %
Verdun	45,8 %
Sainte-Foy-Sillery	65,6 %
Du Mont-Bellevue	50,5 %

Au niveau des territoires d'accueil, on observe pour l'ensemble des territoires un ratio supérieur à celui de la province. Cependant, deux territoires se démarquent avec un ratio inférieur aux autres territoires d'accueil, à leurs régions administratives respectives et à la province. Ces territoires sont les arrondissements du Mont-Bellevue qui affiche un ratio de 50,5 % et l'arrondissement de Verdun avec un ratio de 45,8 %.

L'ensemble de ces informations permettent de conclure que :

- les territoires d'accueil au Québec avaient, le 31 mai 2010, 23 542 places sous permis, soit 10,6 % du nombre total de places. La majorité de ces places (26,1 %) étaient dans l'arrondissement Côtes-des-Neiges – Notre-Dame-De-Grâce avec 6 127 places.
- Au cours de l'année 2010-2011, le MFA prévoit développer 744 nouvelles places à contribution réduite dans les territoires d'accueil, soit 8,1 % du nombre total de places. La majorité de ces places (31,5 %) se concentreront dans Villeray-St-Michel-Parc-Extension, avec 234 places.
- Le ratio de places par enfant nous permet de voir que les arrondissements du Mont-Bellevue à Sherbrooke et de Verdun à Montréal sont les deux territoires d'accueil qui affichent un ratio inférieur aux autres territoires d'accueil, à leurs régions administratives respectives et à la province.

CHAPITRE III

Étude de cas dans l'arrondissement de Verdun

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de Verdun comptait, au mois de mars 2007, un peu plus de 66 000 personnes. Depuis les cinq dernières années, la population a connu une croissance parmi les plus fortes de l'agglomération de Montréal avec 9,1 %. Depuis une vingtaine d'années, cet arrondissement est un territoire d'arrivée de plusieurs communautés ethnoculturelles et « si la tendance se maintient, la population immigrante ne cessera d'augmenter au cours des prochaines années »⁶².

3.1. LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE ET SA GESTION

Entre les années 2001 et 2006, le pourcentage de personnes immigrantes est passé de 14 % à 19 %, avec plus de 12 500 personnes. La majorité de ces personnes (43 %) est arrivée au Québec entre les années 2001 et 2006 et provenait de l'Asie orientale (principalement de la République populaire de Chine), de l'Europe occidentale (Royaume-Uni et France), de l'Europe orientale (Pologne et Russie), de l'Asie occidentale et centrale, du Moyen-Orient, puis de l'Amérique du Sud. Plus de 16 % de la population était identifiée à une minorité visible, dont la majorité était asiatique⁶³. Les francophones représentaient environ 68 %, les anglophones 18 % et les allophones, qui sont en progression constante depuis quelques années, presque 14 % de la population⁶⁴.

On comptait en 2006, 17 445 familles, dont 22 % étaient des familles monoparentales. Près de 5 % de la population était âgée de 0 à 4 ans (3 205 personnes) et on dénombrait environ 180 enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante. En 2005, le revenu médian des familles était de 50 833 \$ (contre 49 969 \$ pour l'île de Montréal) et de 30 493 \$ pour les familles monoparentales (contre 33 691 \$ pour l'île de Montréal)⁶⁵.

À titre de territoire d'accueil des familles immigrantes et en raison de la présence de jeunes familles avec enfants, l'arrondissement de Verdun a implanté une politique familiale en 2007 et une politique de gestion de la diversité ethnoculturelle en 2008.

La politique familiale de l'arrondissement « est réputée pour sa capacité à rassembler les acteurs locaux dans le but d'améliorer la qualité de vie de la collectivité »⁶⁶. La présence sur le territoire de plusieurs institutions et tables de concertation, dont la TCRIV, permet aux citoyens de se mobiliser et d'intervenir pour encourager l'inclusion de tous. Cependant, à l'instar des politiques familiales développées dans d'autres arrondissements ou municipalités au Québec, la politique familiale de cet arrondissement n'intègre pas un axe d'intervention sur la conciliation emploi-famille qui fait mention des services de garde sur le territoire.

En matière de gestion de la diversité ethnoculturelle, l'arrondissement affirme une responsabilité de leadership et de soutien. Les élus et les dirigeants de l'arrondissement ont à cœur le développement de relations interculturelles harmonieuses. Se préoccupant de « l'intégration réussie des immigrants nouvellement arrivés »⁶⁷, la Politique de gestion de la diversité ethnoculturelle vise le développement de bonnes relations entre les diverses communautés ethnoculturelles. Son rôle premier est de « créer les conditions propices à mieux vivre ensemble »⁶⁸.

L'arrondissement estime que plusieurs orientations doivent être appliquées afin d'instaurer « la meilleure façon d'accueillir et d'intégrer les membres des communautés ethnoculturelles »⁶⁹. Parmi ces orientations, deux font la promotion « d'une approche d'accès et d'adaptation des services municipaux »⁷⁰.

⁶² Raymond, N. et Swift, M., Politique de gestion de la diversité ethnoculturelle de l'arrondissement de Verdun, Ville de Montréal – Arrondissement de Verdun, 2008, p. 4

⁶³ Ibid, p. 5 et 6.

⁶⁴ Ville de Montréal – Arrondissement de Verdun. Verdun : le choix naturel des familles – Politique familiale de Verdun, 2007, p. 4.

⁶⁵ Source : Recensement 2006 – Profil des communautés – Verdun.

⁶⁶ Ville de Montréal – Arrondissement de Verdun., op. cit., p. 11.

⁶⁷ Raymond, N. et Swift, M., op. cit., p. 4.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Idem, p. 13.

⁷⁰ Ibid.

Parmi les objectifs visés pour favoriser l'accès des services municipaux à tous les nouveaux arrivants, à toutes les communautés ethnoculturelles et aux minorités visibles, l'arrondissement compte :

- mettre en place des stratégies de communication qui permettent de joindre ces communautés et de leur faire connaître les services offerts;
- faciliter et adapter l'accès aux services essentiels aux nouveaux arrivants et particulièrement aux allophones;
- faciliter l'accès des programmes de culture, sports, loisirs et développement social tout en tenant compte des besoins de la population en général;
- faciliter l'accès des lieux publics tout en tenant compte des besoins de la population en général.

Quant à l'orientation visant l'adaptation des services municipaux, l'arrondissement s'appuie « sur sa connaissance des principales caractéristiques et des attentes de cette nouvelle « clientèle » », et veut proposer de la « formation aux employés et aux cadres dirigeants », « diffuser une culture axée sur la diversité ethnoculturelle au sein de son organisation » et « sensibiliser le personnel au mode de gestion de la diversité ethnoculturelle au quotidien et l'aider à s'approprier ces nouveaux principes »⁷¹.

3.2. L'OFFRE DE SERVICES DE GARDE

Rappelons qu'en 2006, l'arrondissement comptait 3 210 enfants de 4 ans et moins, dont 180 étaient d'origine immigrante. Le réseau des services de garde sur le territoire comptait au mois de mai 2010, 1 470 places réparties dans 26 établissements.

Alors que l'arrondissement regroupaient 3,4 % des enfants de 4 ans et moins de la région de Montréal, on y dénombrait 2,5 % des places. Moins de la moitié (45,8 %) des enfants de 4 ans et moins pouvaient bénéficier d'une place dans un service de garde. En 2010, le MFA prévoyait développer, dans cet arrondissement, deux nouveaux établissements dont un offrira 50 nouvelles places à contribution réduite.

La figure 2, à la page suivante, présente la distribution des établissements sur le territoire de l'arrondissement de Verdun. On y compte 16 centres de la petite enfance, 8 garderies subventionnées, 2 garderies non subventionnées, et 2 établissements en développement. Les espaces en gris sont les aires de diffusion⁷² dont le pourcentage des personnes immigrantes arrivées entre les années 2001 et 2006 est égal ou supérieur à 42,9 %, qui est le pourcentage de l'arrondissement Verdun.

3.3. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR ÉVALUER L'ACCESSIBILITÉ

Dans un contexte où le Québec a fait le choix d'augmenter les niveaux d'immigration au cours des prochaines années, cette enquête terrain veut mener à des recommandations sur l'établissement d'une coordination optimale entre les acteurs impliqués et proposer, dans un cadre local, des adaptations nécessaires et possibles pour une prise en compte des besoins des familles avec de jeunes enfants et nouvellement arrivées au Québec.

Le modèle de gouvernance des services de garde au Québec est fondé sur l'implication de divers acteurs. Ce modèle ne se contente pas seulement de mesures à l'échelle de l'État central, mais il incite aussi les pouvoirs locaux et communautaires à intervenir également pour faciliter la relation entre l'emploi et la famille sur leur territoire⁷³. Cette particularité a mené le Conseil à interroger plusieurs sources d'information afin de rendre compte des positions des divers acteurs impliqués. Cette section fait la recension des sources utilisées et expose les dispositions que nous avons prises afin d'assurer la validité de notre collecte d'informations.

Les sources d'information utilisées dans cette étude rendent compte des trois acteurs impliqués dans cette problématique : les familles immigrantes, les responsables de services de garde et les organismes communautaires.

- Un questionnaire a été distribué à 128 familles immigrantes, avec le soutien des organismes membres de la TCRIV.
- Deux séances de groupes de discussion ont été organisées avec 22 familles immigrantes.

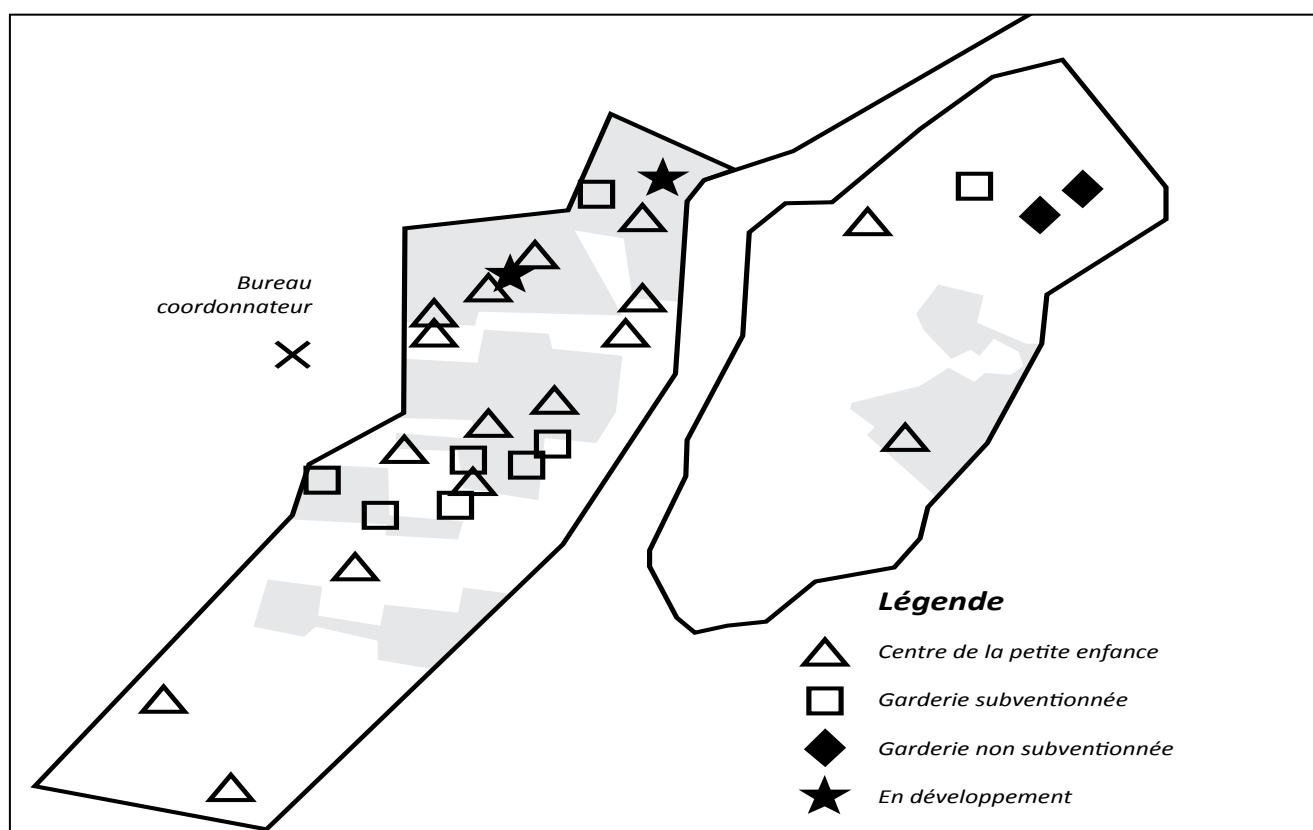
⁷² Les aires de diffusion sont les plus petites unités géographiques utilisées par Statistique Canada.

⁷³ À ce sujet voir : Darchen, S. et Tremblay, D.G., op. cit., p. 409 à 430.

⁷¹ Raymond, N. et Swift, M., op. cit., p. 13.

- Un entretien a été mené auprès de quatre responsables de services de garde, trois centres de la petite enfance et une garderie non subventionnée.
- Un entretien a été mené avec les dirigeants des quatre organismes communautaires impliqués dans le projet.

Figure 2 – Distribution des services de garde sur le territoire de l'arrondissement de Verdun.



La récolte des données a duré de janvier 2009 à juin 2009. Pour rejoindre les familles immigrantes, la TCRIV et les partenaires du projet ont été sollicités afin d'établir des liens avec différents organismes fréquentés par les familles immigrantes. Le tableau suivant recense la contribution de chaque organisme de la TCRIV.

Tableau XII - Recension des organismes ayant participé à la récolte des données auprès des familles immigrantes

Organismes	Nombre de questionnaires complétés	%
Chafric	33	25,8 %
École chinoise du nouveau siècle	27	21,1 %
Casa-Cafi	25	19,5 %
Centre Champlain	17	13,3 %
Centre communautaire Marcel-Giroux	10	7,8 %
Centre des femmes de Verdun	10	7,8 %
École primaire Notre-Dame-de-la-paix	2	1,6 %
Autre	4	3,1 %
Total	128	100,0 %

Lors de la passation du questionnaire et de l'animation des groupes de discussion, deux principaux obstacles ont dû être surmontés, la barrière linguistique et le faible taux de participation des familles à l'intérieur de certains organismes. En raison de la présence de familles immigrantes allophones ou de langue anglaise, la passation du questionnaire et les discussions dans les groupes de discussion ont eu lieu en français, en anglais et en espagnol à la demande des participants.

3.4. PRÉSENTATION DES MESURES

Quatre questionnaires ont été utilisés pour récolter les informations.

- Le questionnaire pour les familles immigrantes comptait 28 questions qui évaluaient l'accessibilité aux services de garde, l'offre de service, le profil des familles. Le questionnaire se retrouve à l'annexe III. Pour ce questionnaire, il y avait deux critères de sélection des répondants : le fait d'être une famille avec au moins un parent né à l'extérieur du Québec et avoir au moins un enfant âgé de 5 ans et moins.
- Le questionnaire des groupes de discussion comptait sept questions. Cette récolte d'information a eu lieu

à l'organisme CHAFRIC lors de deux séances au cours desquelles nous avons fait des entretiens de groupe semi-dirigés. Les questions évaluaient l'offre de service dans le pays d'origine, les solutions à envisager pour réduire les problèmes d'accès, la meilleure manière d'être informé sur les services de garde au Québec, le type de services de garde qui répondrait le mieux aux besoins des familles immigrantes et la pertinence d'intégrer des activités éducatives aux services de garde.

- Le questionnaire aux responsables de services de garde comptait huit questions et évaluait les pratiques d'admission, la diffusion de l'information pour les familles immigrantes, l'inscription à un guichet unique, les pratiques de gestion des surplus des demandes, l'offre d'un programme éducatif, les services de francisation, une offre adaptée aux familles immigrantes et la problématique des refus. Le questionnaire se retrouve à l'annexe IV.
- Le questionnaire aux dirigeants des organismes partenaires comptait une dizaine de questions et évaluait les activités ou les services offerts par les organismes, les moyens utilisés pour répondre aux besoins des familles immigrantes en services de garde, les raisons pour lesquelles les familles immigrantes en ont besoin, les démarches entreprises par l'organisme pour répondre à ce besoin, la présence de partenariats entre organismes pour répondre à ces besoins, l'impact des difficultés sur l'intégration des familles immigrantes, les retombées pour l'organisme et la clientèle si une aide financière était attribuée et la meilleure offre de service adaptée aux besoins des familles immigrantes. Le questionnaire se retrouve à l'annexe V.

3.5. VALIDITÉ DES MESURES

L'annexe II présente le taux de réponses pour chacun des 44 questions utilisées dans l'analyse des résultats. Le taux de réponse moyen par question est de 92,7 % et il varie de 100,0 % à 78,6 %.

La question ayant eu le moins de réponses est : *Quelle est, selon vous et vos besoins, la meilleure offre de service adaptée en matière de service de garde ?* Au total, 92 familles sur 128 ont répondu à cette question. Cette performance tient au fait que plusieurs répondants avaient de la difficulté à bien saisir les nuances entre les divers types de services de garde offerts au Québec.

CHAPITRE IV

Les résultats

Ce chapitre présente les résultats de notre collecte d'information auprès des familles immigrantes, des responsables des services de garde et des partenaires communautaires. Le profil des familles immigrantes ayant répondu au questionnaire y est présenté, ainsi que les résultats sur les cinq composantes de l'accessibilité à un service de garde qui ont été mesurées :

- les besoins et l'accessibilité pour les familles;
- les obstacles mentionnés par les familles;
- la diffusion d'information;
- l'offre de service répondant le mieux aux besoins des familles;
- les bénéfiques pour les parents.

Étant donné que pour la passation du questionnaire aux familles immigrantes, la stratégie utilisée a consisté à récolter les données par l'entremise des organismes du milieu, plusieurs familles qui ont répondu ne résidaient pas à Verdun. Sur les 128 familles interrogées, 63 résidaient à Verdun et 65 à l'extérieur de l'arrondissement. Par conséquent, les résultats des éléments sélectionnés seront présentés selon l'échantillon total, les familles résidant à Verdun et les familles résidant à l'extérieur de Verdun. Cette situation a l'avantage de faire ressortir certains écarts caractérisant les familles immigrantes vivant dans l'arrondissement de Verdun, comparativement aux autres familles immigrantes. L'ensemble des questions utilisées dans l'analyse des résultats est présenté en annexe.

4.1. LE PROFIL DES FAMILLES IMMIGRANTES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE

Le profil des 128 familles interrogées indique que 45,3 % avaient un statut de résident permanent et avaient été admises au Québec à titre d'immigrants économiques (31,3 %). Plus de trois familles sur dix (32,0 %) provenaient du continent africain et 42,2 % étaient arrivées depuis l'année 2006. Plus de huit familles sur dix (85,2 %) pouvaient entretenir une conversation en français ou en anglais, alors que 14,8 % ne connaissaient pas les langues officielles. Ces familles avaient en moyenne 1,8 enfant dont l'âge moyen était de 6 ans. La majorité des parents (81,3 %) étaient mariés ou en union libre et l'âge moyen des parents était de 37 ans.

La majorité des pères (71,0 %) et la moitié des mères (49,6 %) avaient un diplôme universitaire, dont plus de 80 % (pour chacun des parents) avaient été obtenus à l'extérieur du Québec. La majorité des parents n'était pas en emploi (43,3 % des pères et 33,6 % des mères avaient un emploi). Parmi les parents actifs sur le marché du travail, la majorité des pères exerçaient une profession dans la vente et les services ou en affaires, finances et administration (42,8 %) et la majorité des mères exerçaient une profession dans les sciences sociales, l'enseignement ou l'administration publique (30,2 %). Finalement, depuis leur arrivée, près d'une famille sur deux (48,8 %) avait déjà fréquenté un organisme d'insertion en emploi, principalement les services d'Emploi-Québec ou des centres locaux d'emploi.

La majorité des 65 familles résidant à l'extérieur de Verdun (52,3 %) avaient un statut de citoyen canadien et avaient été admises à titre d'immigrants économiques (24,6 %). Près de la moitié des familles (46,2 %) provenaient du continent africain et 69,3 % étaient arrivées depuis l'année 2001. Plus de neuf familles sur dix (92,2 %) pouvaient entretenir une conversation en français ou en anglais. Ces familles avaient en moyenne 2,0 enfants dont l'âge moyen était de 11 ans. La majorité des parents étaient en couple, mais près d'une famille sur quatre (23,1 %) était monoparentale. La majorité des pères (71,5 %) et la moitié des mères (49,2 %) avaient un diplôme universitaire et près de la moitié des parents avaient un emploi (49,0 % des pères et 49,2 % des mères).

La majorité des 63 familles résidant à Verdun (54,0 %) avaient un statut de résident permanent et avaient été admises à titre d'immigrants économiques (38,1 %). La majorité (39,7 %) provenait du continent américain, principalement de l'Amérique du sud, et était arrivée depuis l'année 2006 (58,7 %). Plus des trois quarts des familles (77,8 %) pouvaient entretenir une conversation en français ou en anglais, 22,2 % ne connaissaient pas les langues officielles. Ces familles avaient en moyenne 1,6 enfant dont l'âge moyen était de 7 ans. La majorité des parents (85,7 %) étaient en couple. Deux pères sur trois (66,0 %) et plus de la moitié des mères (54,3 %) avaient un diplôme universitaire, mais un pourcentage important des parents n'étaient pas en emploi (38,2 % des pères et 20,6 % des mères ont un emploi).

En résumé, les différences les plus marquantes entre les familles immigrantes résidant à Verdun et celles résidant à l'extérieur dans notre échantillon concernaient :

- l'année d'arrivée, où 58,7 % des familles résidant à Verdun sont arrivées depuis 2006, comparativement à 26,2 % des familles résidant à l'extérieur;
- la citoyenneté, où 23,8 % des parents résidant à Verdun sont citoyens canadiens, comparativement à 52,3 % de ceux résidant à l'extérieur;
- le lieu de naissance, où 17,5 % des familles résidant à Verdun sont originaires de l'Afrique, comparativement à 46,2 % des familles résidant à l'extérieur;
- l'activité de la mère, où 20,6 % des mères résidant à Verdun sont en emploi, comparativement à 49,2 % des mères résidant à l'extérieur.

4.2. L'ACCESSIBILITÉ À UN SERVICE DE GARDE

Depuis leur arrivée au Québec, plus de neuf familles sur dix (91,4 %) avaient eu besoin d'un service de garde pour leur(s) enfant(s). Ce pourcentage augmentait à 96,9 % chez les familles résidant à l'extérieur de Verdun et était de 85,7 % chez les familles résidant à Verdun. En 2004, une étude de l'Institut de la Statistique du Québec évaluait que 71,5 % des familles avec des enfants de moins de 5 ans utilisaient un service de garde sur une base régulière⁷⁴.

Le tableau suivant présente le pourcentage des enfants de 4 ans et moins qui avaient une place dans un service de garde au moment de la passation du questionnaire. En 2008, le pourcentage de places pour les enfants de 4 ans et moins est environ de 55,0 %, tant pour la province (53,4 %) que pour la région administrative de Montréal (58,3 %). Ce pourcentage diminuait à 45,8 % dans l'arrondissement de Verdun.

Tableau XIII – Pourcentage des enfants de 4 ans et moins en service de garde parmi l'échantillon

Échantillon	Nombre total d'enfants de 4 ans et moins	Nombre d'enfants de 4 ans et moins dans un service de garde	% d'enfants de 4 ans et moins dans un service de garde
Total	104	56	53,8 %
Familles résidant à l'extérieur de Verdun	46	33	71,7 %
Familles résidant à Verdun	58	23	39,7 %

Dans notre échantillon, 104 enfants sont âgés de 4 ans et moins. Parmi ces enfants, 56 avaient une place dans un service de garde au moment de la passation du questionnaire. Le pourcentage des enfants de 4 ans et moins qui sont dans un service de garde est de 53,8 %. Lorsque nous contrôlons ce pourcentage selon le lieu de résidence des familles, ce pourcentage augmente à 71,7 % chez les familles immigrantes résidant à l'extérieur de Verdun et descend à 39,7 % chez les familles immigrantes résidant à Verdun.

Notre mesure de l'accessibilité des familles immigrantes à un service de garde indique que le pourcentage d'enfants de 4 ans et moins dans un service de garde parmi l'ensemble des familles immigrantes est équivalent à celui observé pour la province et la région administrative de Montréal. Par contre, un écart est présent chez les enfants de familles immigrantes résidant à Verdun, comparativement à l'ensemble des familles de Verdun (39,7 %, contre 45,8 % de l'ensemble des enfants de 4 ans et moins).

Parmi les familles ayant affirmé avoir eu besoin d'un service de garde pour leurs enfants depuis leur arrivée au Québec, les raisons principales évoquées par les parents étaient pour suivre un cours de francisation (41,7 %) et pour travailler (40,0 %).

⁷⁴ Godbout, M. et al.. Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de service de garde, 2004 – Rapport descriptif et méthodologique, Institut de la statistique du Québec, 2006, p. 63.

Tableau XIV – Principales raisons expliquant le besoin d'un service de garde

Précisez la raison principale de ce besoin ?	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Pour suivre un cours de francisation	31	57,4 %	17	27,9 %	48	41,7 %
Pour travailler	17	31,4 %	29	47,5 %	46	40,0 %
Pour suivre une formation dans un établissement d'enseignement	3	5,6 %	11	18,0 %	14	12,2 %
Pour avoir plus de temps libre ou autre	3	5,6 %	4	6,6 %	7	6,1 %
Total	54	100,0 %	61	100,0 %	115	100,0 %

Ces raisons varient selon les territoires. La majorité des familles (57,4 %) résidant à Verdun (qui sont plus nombreuses à ne pas connaître les langues officielles), affirmaient que la principale raison était la poursuite d'un cours de francisation. La majorité des familles (47,5 %) résidant à l'extérieur affirmaient plutôt que c'était pour travailler.

4.2.1 LES DÉTERMINANTS DE L'ACCESSIBILITÉ

L'observation des caractéristiques des familles ayant eu ou non un accès à un service de garde depuis leur arrivée au Québec permet d'expliquer, du moins de manière exploratoire, ce qui détermine l'accessibilité à un service de garde parmi les familles ayant affirmé avoir eu besoin d'un tel service. Les principales caractéristiques des familles sont résumées dans le tableau suivant.

La caractéristique principale permettant d'expliquer la variation de l'accessibilité est la connaissance des langues officielles. Près de neuf familles sur dix n'ayant pas eu accès à un service de garde ne connaissaient pas les langues officielles. L'activité des deux parents sur le marché du travail, l'année d'arrivée, le lieu de résidence, puis l'âge et la scolarité de la mère sont des facteurs significatifs, mais de moindre importance.

Tableau XV - Les caractéristiques des familles immigrantes ayant trouvé une place pour leur(s) enfant(s) dans un service de garde et celles n'ayant pas eu accès

Caractéristiques des familles ⁷⁵	Familles ayant au moins un enfant dans un service de garde (n=80)	Familles n'ayant pas eu accès (n=37)
Connaissance des langues officielles $\chi^2 : 29,480$ $sig. : 0,000 - Phi : -0,502$	78,0 % des parents connaissent au moins une langue officielle	22,0 % des parents connaissent au moins une langue officielle
Activité de la mère $\chi^2 : 9,817$ $sig. : 0,002 - Phi : -0,290$	86,0 % en emploi	14,0 % en emploi
Activité du père $\chi^2 : 6,996$ $sig. : 0,008 - Phi : -0,274$	82,5 % en emploi	17,5 % en emploi
Année d'arrivée $\chi^2 : 8,526$ $sig. : 0,004 - Phi : -0,271$	76,9 % sont arrivées avant l'année 2006	23,1 % sont arrivées avant l'année 2006
Lieu de résidence $\chi^2 : 7,623$ $sig. : 0,00 - Phi : 0,255$	79,4 % résidaient à l'extérieur de Verdun	20,6 % résidaient à l'extérieur de Verdun
Âge de la mère $\chi^2 : 4,417$ $sig. : 0,036 - Phi : 0,196$	72,5 % avaient 31 ans et plus	27,5 % avaient 31 ans et plus
Scolarité de la mère $\chi^2 : 3,926$ $sig. : 0,048 - Phi : 0,185$	75,8 % avaient un diplôme universitaire	24,2 % avaient un diplôme universitaire

⁷⁵ Chacune des caractéristiques présentées a fait l'objet d'un test de Khi carré afin d'évaluer la présence de différences significatives entre les familles ayant eu un accès et celles n'ayant pas eu un accès. Le test de Khi carré est un test statistique conçu pour déterminer si la différence entre deux distributions de fréquences est attribuable à l'erreur d'échantillonnage (le hasard) ou est suffisamment grande pour être statistiquement significative.

On parlera d'une différence statistiquement significative lorsque l'écart entre les deux distributions est trop important pour être expliqué par le hasard seulement. Dans ce cas, on peut affirmer qu'une différence réelle existe. Le coefficient Phi permet d'évaluer la force de la liaison entre les catégories des variables dans un tableau 2 x 2.

4.2.2. LE DEGRÉ DE SATISFACTION DES FAMILLES IMMIGRANTES QUI ONT EU UN ACCÈS

Parmi les familles ayant eu accès à un service de garde, 90,2 % étaient très satisfaites ou satisfaites du service offert.

Les parents étaient principalement satisfaits de :

- la qualité et la variété de la nourriture;
- la progression des enfants dans leur apprentissage de la langue française;
- le service, les compétences et l'engagement des intervenants envers les enfants;
- la propreté des installations;
- le bilinguisme des intervenants, qui facilite la communication avec les parents.

Les principales insatisfactions qui concernent une minorité de parents (9,8 %, neutre et insatisfait) étaient :

- la présence de friture (croquettes de poulet et de poisson) et de malbouffe, ainsi que l'absence de fruits;
- le « manque de progression » de leur enfant et le manque d'apprentissage en chanson et en grammaire. Certains ont aussi mentionné qu'ils aimeraient que leurs enfants apprennent l'anglais;
- des problèmes de communication et des problèmes interpersonnels avec les responsables;
- le fait que les enfants soient plus malades;
- l'absence d'activité extérieure en hiver;
- une trop grande utilisation de la télévision comme activité;
- un environnement inadéquat à proximité du service de garde;
- le manque de flexibilité dans les heures d'ouverture;
- le manque de disponibilité à proximité du lieu de résidence de la famille;
- le coût élevé à défrayer.

4.3. LES OBSTACLES DANS L'ACCÈS À UN SERVICE DE GARDE

Plus des trois quarts des familles immigrantes interrogées (77,8 %) ont affirmé avoir eu une difficulté particulière pour accéder à un service de garde. Ce pourcentage augmentait à 83,3 % chez les familles résidant à Verdun et était de 73,0 % pour les familles résidant à l'extérieur.

Dans les groupes de discussion, plusieurs solutions ont été proposées par les familles afin de surmonter ces difficultés. Ces solutions peuvent être réparties en deux groupes : l'amélioration des conditions d'accès pour les familles nouvellement arrivées et une augmentation du nombre de places dans les services de garde.

- Pour améliorer les conditions d'accès, certaines familles affirmaient qu'il serait pertinent de « juxtaposer des garderies ou des haltes-garderies aux structures d'accueil en place pour les immigrants », mais aussi de prendre en compte les familles qui sont en attente de statut, « de créer une garderie spéciale pour les enfants des familles immigrantes sans papier qui arrivent car dans certaines garderies on n'accepte pas les enfants qui n'ont pas de papier ».
- Pour augmenter le nombre de places, des familles ont proposé d'alléger la réglementation pour faciliter l'ouverture de nouvelles garderies. D'autres ont souligné l'importance de permettre aussi aux nouveaux arrivants d'ouvrir des garderies pour utiliser leurs compétences et leurs talents ou encore de « créer plus de garderies, mais avec de plus faibles standards »⁷⁶. Certains ont aussi suggéré de créer une offre de service « locale », des garderies de quartier dont l'accès serait réservé seulement aux résidents du quartier.

Les responsables des services de garde sont unanimes à reconnaître l'augmentation du nombre d'enfants d'origine immigrante dans leur clientèle. Ils sont sensibles à la problématique d'accès, mais ils maintiennent que ces enfants, comme les autres, sont admis selon l'ordre de la liste d'attente et en fonction des groupes d'âge.

⁷⁶ Le Conseil des relations interculturelles n'approuve pas l'idée d'instaurer des services de garde avec de plus faibles standards.

Parmi les quatre établissements interrogés, aucun ne disposait de stratégie particulière ciblant spécifiquement les familles immigrantes récemment arrivées dans l'arrondissement. Ils affirmaient qu'il existe deux priorités où des places sont réservées : pour l'intégration en défi particulier (les personnes handicapées et les enfants provenant de familles vivant de l'aide sociale) et pour les enfants référés par le CLSC.

Les avis des responsables demeurent partagés quant à l'implantation d'un modèle intégrant des places uniquement réservées aux familles immigrantes nouvellement arrivées selon un certain pourcentage de la clientèle. Certains affirmaient « ne pas être fermés à l'idée », car « cela aiderait à l'intégration », mais ils nous rappelaient que le CLSC offre aussi une aide d'urgence pour les parents en difficulté. Pour d'autres, la moitié de la clientèle se compose déjà de familles immigrantes : « l'offre est correcte et je ne fais pas de distinction selon l'origine immigrante des personnes », « tout le monde peut avoir accès et tout le monde a besoin de places en garderie, je me vois mal placer les familles immigrantes en priorité au détriment des familles québécoises ». Finalement, une autre responsable serait aussi « ouverte à l'idée, si cela devient une exigence du gouvernement ».

Tout compte fait, la solution commune aux responsables de services de garde interrogés est l'augmentation du nombre de places afin de permettre aux familles immigrantes qui sont sur une liste d'attente d'accéder rapidement à une place.

Les responsables des organismes communautaires partenaires du projet admettent aussi faire leur part pour réduire les difficultés d'accès. Certains ont eu une subvention du CLSC et offrent des activités aux enfants dont les parents doivent faire garder leurs enfants pour participer à des activités communautaires ou pour « dépanner quelques heures ».

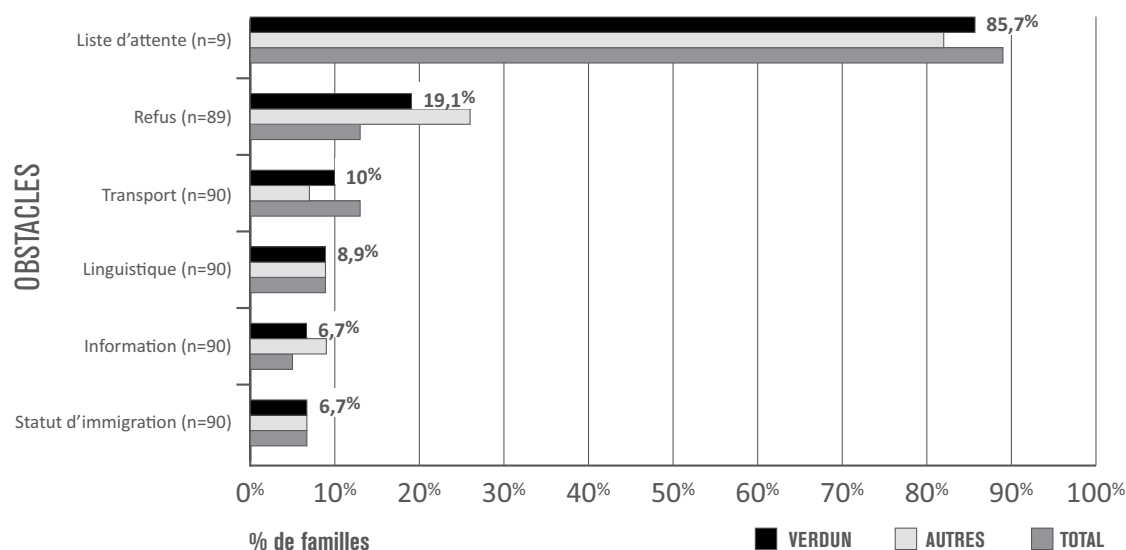
D'autres ont développé des partenariats avec d'autres organismes communautaires pour répondre à la demande. Par exemple, un organisme offre de garder les enfants pendant que les mères vont suivre leur cours de francisation à l'organisme partenaire. Par contre, cette stratégie a eu une incidence négative sur les performances des mères en francisation, car « elles vont déposer leurs enfants là-bas avant de venir au cours, donc elles arrivent trente minutes plus tard et quittent trente minutes plus tôt, perdant au total une heure par séance ».

Ces responsables comprennent bien la relation qui existe entre les services de garde et les problèmes d'intégration des familles immigrantes. « Le service de garde est la première démarche pour entamer des démarches socioprofessionnelles ou des démarches d'intégration ou lorsqu'une femme est en situation d'urgence ». Il s'agit « d'une grande souffrance pour les femmes qui sont majoritairement responsables des enfants. Elles sont bloquées en termes d'intégration et ça les rend beaucoup plus vulnérables. Il y a une discrimination claire envers les femmes immigrantes. Ce sont des femmes qui ont une situation économique précaire et une dépendance extrême vis-à-vis du conjoint. C'est une source de détresse pour les femmes ».

Conscients des difficultés d'accès et de leurs conséquences sur les femmes immigrantes (mais aussi chez les hommes⁷⁷), ces organismes tentent de combler le besoin, mais en raison de leurs moyens limités (tant financiers qu'en ressources humaines), leur offre ne se limite qu'à une garde temporaire sous la forme d'une halte-garderie, avec peu de place (4 ou 5 places) et parfois un local inadéquat (par exemple, une salle informatique transformée subitement en salle de jeux).

⁷⁷ Une responsable a affirmé que de plus en plus d'hommes arrivent à son organisme avec leurs enfants dans les bras, car ils n'ont pas accès à un service de garde, mais aussi aux haltes-garderies communautaires, dont certains ne sont réservées qu'aux femmes.

Figure 3 – Les obstacles mentionnés par les familles immigrantes à l'accès à un service de garde



La figure 3 présente les principaux obstacles énoncés par les familles interrogées. Le principal obstacle était de loin la liste d'attente, mais certaines familles ont aussi mentionné qu'elles s'étaient fait refuser l'accès (principalement pour les familles résidant à l'extérieur de Verdun) ou encore qu'elles avaient des problèmes de transport en raison de l'absence de disponibilité d'un service de garde à proximité de leur lieu de résidence (principalement les familles résidant dans l'arrondissement de Verdun).

4.3.1. LES LISTES D'ATTENTE

En 2004, une étude de l'Institut de la Statistique du Québec évaluait que parmi l'ensemble des familles du Québec intéressées à utiliser un service de garde à contribution réduite, environ 30 % avaient au moins un enfant nécessitant un service de garde qui se retrouvait sur une liste d'attente⁷⁸. Parmi les familles immigrantes ayant mentionné avoir eu de la difficulté à accéder à un service de garde, plus de 85 % ont mentionné que leur enfant a été placé sur une liste d'attente. Le temps d'attente moyen est de 14 mois et près de deux familles sur trois (64,0 %) ayant été placées sur une liste d'attente ont affirmé avoir eu une place ultérieurement.

Pour les familles immigrantes résidant à l'extérieur de Verdun, un pourcentage équivalent (82,6 %) a mentionné que leur enfant a été placé sur une liste d'attente, dont le temps d'attente moyen est aussi de 14 mois. Cependant, plus de familles (78,4 %) ont affirmé avoir eu une place ultérieurement.

Pour les familles immigrantes résidant à Verdun, 88,9 % ont mentionné que leur enfant a été placé sur une liste d'attente et le temps d'attente moyen était de 15 mois. Toutefois, le pourcentage de familles ayant été placées sur une liste d'attente et qui ont affirmé avoir eu finalement une place est inférieur à celui observé à l'extérieur de Verdun avec 50,0 % des familles.

Sur ce point, en 2008, le MFA évalue que 98,2 % des CPE et 93,2 % des garderies avaient une liste d'attente. Cette liste d'attente comptait en moyenne de 536 enfants inscrits pour les CPE et 313 enfants inscrits pour les garderies⁷⁹.

Parmi les CPE qui ont une liste d'attente, 65,5 % affirment avoir une procédure établie de mise à jour de cette liste, dont la fréquence moyenne de mise à jour est de 34,3 semaines.

⁷⁸ Godbout, M. et al., Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de service de garde, 2004 – Rapport descriptif et méthodologique, Institut de la statistique du Québec, 2006, p. 88.

⁷⁹ Tremblay, F. et al., Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec – Analyse des rapports d'activité 2007-2008, Ministère de la Famille et des Aînés, Gouvernement du Québec, 2009, p. 74.

Pour les garderies, plus des trois quarts (76,6 %) précisent avoir une procédure formelle de mise à jour de leur liste d'attente, dont la fréquence moyenne de mise à jour est de 25,5 semaines⁸⁰.

Alors que la majorité des CPE (63,6 %) effectuent à l'interne la gestion de la liste d'attente à l'aide d'outils informatiques, la majorité des garderies (62,1 %) le font de façon manuelle⁸¹. Dans l'ensemble, la grande majorité des établissements ont une procédure établie de gestion de leur liste d'attente. Par contre, cette procédure varie selon le type d'établissement. Dans le cas des CPE, la nature de cette procédure est principalement la date d'inscription (90,0 %), la fratrie (87,8 %) et les enfants des employés (84,1 %). Pour les garderies, c'est la date d'inscription (72,9 %), la disponibilité des groupes (67,3 %) et la fratrie (67,1 %). On peut noter que seulement 17,8 % des CPE et 23,3 % des garderies ont une procédure orientée vers les enfants du quartier⁸².

Tableau XVI – Distribution des CPE et des garderies au Québec, selon la nature de la procédure de gestion de la liste d'attente⁸³

NATURE DE LA PROCÉDURE DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE	CPE		GARDERIES	
	nombre	%	nombre	%
Date d'inscription	836	90,0	403	72,9
Fratrie	816	87,0	371	67,1
Enfants des employés	781	84,1	344	62,2
Disponibilité des groupes	612	65,9	372	67,3
Ordre de priorité	574	61,0	346	62,6
Clientèle particulière	446	48,0	110	19,9
Enfants du quartier	165	17,0	129	23,3
Autres	25	2,7	2	0,3

⁸⁰ Tremblay, F. et al., op. cit., p. 74.

⁸¹ Idem, p. 76.

⁸² Idem, p. 78.

⁸³ Dans la catégorie autres la note de bas indique : « Dans les CPE, les autres types de procédure de gestion des listes d'attente sont les suivants : milieu de travail (8), provenance d'un BC (8), enfants à temps partiel (4), augmentation de la fréquence (3), CA (1) et provenance d'une autre installation (1). Dans les garderies, il s'agit d'une référence (1) et d'une situation d'urgence (1) ».

Les groupes de discussion ont permis de définir ce que représentait pour les familles immigrantes nouvellement arrivées « une meilleure gestion des listes d'attente ». Selon elles, « il faut donner plus d'informations sur Internet à propos des garderies et de l'inscription » et si possible en plusieurs langues (français, anglais, espagnol et mandarin). Pour d'autres familles, il faudrait implanter un système de « synchronisation automatique des listes et de leur mise à jour » qui ferait en sorte que lorsqu'un enfant obtient une place, son nom soit rayé automatiquement de la liste pour permettre aux autres enfants d'avancer sur la liste.

Les responsables des services de garde, quant à eux, disaient apprécier la gestion autonome de leur liste d'attente, car on « ne voit pas la nécessité d'apporter des améliorations au système actuel ». De plus, ils appréciaient le fait que leur établissement soit indépendant, car souvent « les services offerts sont différents des autres services de garde ».

Afin de pallier ce problème, une solution proposée est celle des services offerts par la Coopérative Enfance Famille, principalement pour la gestion des surplus de demande. Un responsable nous a d'ailleurs confirmé qu'il conseillait à sa clientèle de faire des inscriptions sur le site de la Coopérative Enfance Famille en ciblant les garderies où la liste d'attente est moins longue. Par contre, que ce soit dans le questionnaire ou dans les groupes de discussion, aucune famille immigrante ne nous a mentionné cette source d'information.

Sur les quatre entretiens que nous avons menés, deux responsables nous ont confirmé ne rien faire pour pallier les difficultés d'accès générées par le système de liste d'attente pour les familles immigrantes nouvellement arrivées et un responsable nous a confirmé avoir fait les démarches pour augmenter le nombre de places dans son établissement, ce qui lui a été refusé par le ministère responsable.

4.3.2. LE REFUS D'ACCÈS À UN SERVICE DE GARDE

Le deuxième obstacle mentionné par près de deux familles sur dix (19,1 %) était de s'être fait refuser l'accès. Ce pourcentage augmentait à 25,0 % chez les familles à l'extérieur de Verdun et diminuait à 13,3 % chez les familles résidant à Verdun.

La principale raison donnée aux familles était que la garderie n'avait plus de place (pour 76,5 % de ces familles). Près de deux familles sur dix (17,6 %) ont mentionné qu'elles n'avaient pas toutes les autorisations du gouvernement du Québec ou qu'elles étaient en attente d'un statut. Finalement, 5,9 % des familles avaient été informées que leur enfant avait trois ans et que « seulement les enfants de trois ans et moins pouvaient être placés sur une liste d'attente ».

Cette problématique a été discutée lors des entretiens avec les responsables des services de garde. Certains ont admis « qu'une famille immigrante peut se faire refuser l'accès à un service de garde si elle ne correspond pas aux critères ». Pour attribuer à un parent une place à contribution réduite, « il faut qu'il possède un des documents mentionnés dans le livret du ministère de la Famille et des Aînés. Autrement, le CPE peut proposer des places avec des tarifs plus élevés car le Ministère ne lui paiera pas la subvention ». D'autres ont affirmé qu'en fait « il n'y a pas de place et les familles immigrantes sont trop loin sur la liste d'attente, c'est la même chose pour les familles non-immigrantes ». Finalement, un responsable a souligné « qu'on ne choisit pas selon la couleur des gens, c'est contre la charte des droits de la personne. De plus, ça nous apporte beaucoup sur le plan culturel d'avoir des enfants d'origines aussi variées ».

Pour les responsables de services de garde, il existe aussi un problème de communication avec les familles ne connaissant pas les langues officielles du Canada. Certaines réponses données par les responsables du service de garde sont mal comprises par cette clientèle et souvent des formulaires sont signés par les parents sans qu'ils n'en comprennent correctement le contenu. Selon un responsable, ce constat renvoie à la nécessité pour les familles immigrantes d'apprendre au moins une des langues officielles.

Les responsables affirment que pour les personnes réfugiées qui ont été sélectionnées par le Québec, « ce statut est prévu en termes de clientèle dans les places à contribution réduite, les réfugiés sont prévus dans la loi, mais qu'il faut fournir les documents requis ». Un autre confirme que le gouvernement leur a remis un document à ce sujet en 2003 : « on a le droit d'accepter à peu près tout le monde ayant un statut officiel, mais il faut qu'ils nous amènent les papiers pertinents ». Un autre affirme que les CPE suivent les conditions émises par le ministère de la Famille et des Aînés pour les places à contribution réduite. « Si les familles ne remplissent pas les conditions, on peut les accepter mais à tarif complet, ce qui peut devenir un problème d'accès en raison du coût économique ». Inversement, un autre responsable affirme suivre les directives du ministère et que dans ces directives, « certains statuts n'ont pas droit à la contribution réduite ». Pour conclure, un dernier responsable suggère que les familles immigrantes puissent faire leur demande à distance et que les services de garde soient organisés pour traiter ce genre de demande, car le Ministère leur fournit un document qui leur montre les spécimens de documents acceptés. Avec cette solution, selon elle, « le pourcentage de places réservées aux familles immigrantes serait intéressant ».

Finalement, un responsable d'un organisme communautaire partenaire confirme que « les femmes qui se font refuser des places en garderie arrivent au centre en situation de détresse pour trouver une solution ».

4.4. LA DIFFUSION D'INFORMATION AUX FAMILLES IMMIGRANTES

En matière de diffusion de l'information relative au fonctionnement des services de garde au Québec, la majorité des familles (57,0 %) affirmaient avoir été informées depuis leur arrivée. Ce pourcentage était de 60,0 % chez les familles résidant à l'extérieur de Verdun et de 53,7 % chez les familles résidant à Verdun.

Tableau XVII- Sources d'information des familles sur le fonctionnement des services de garde au Québec

Où avez-vous trouvé cette information ?	Verdun		Autres		Total	
	n	%	n	%	n	%
Les organismes communautaires et les garderies	13	52,0 %	5	15,6 %	18	31,6 %
Le gouvernement provincial (CLSC et MICC)	6	24,0 %	13	40,6 %	19	33,3 %
Le réseau social	4	16,0 %	9	28,2 %	13	22,8 %
Les médias et Internet	2	8,0 %	5	15,6 %	7	12,3 %
Total	25	100 %	32	100 %	57	100 %

Dans le questionnaire, cette question était ouverte. Nous ne suggérons aucune source, car nous voulions connaître les sources d'information citées par les familles de manière spontanée. Parmi les familles qui ont été informées, les deux principales sources d'informations étaient le gouvernement provincial (33,3 %) majoritairement le réseau de la santé et des services sociaux (principalement le CLSC) et le MICC, puis les organismes communautaires et les services de garde (31,6 %).

Alors que plus d'une famille sur deux (52,0 %) résidant à Verdun utilisaient les organismes communautaires et les garderies pour s'informer, la majorité des familles (40,6 %) résidant à l'extérieur utilisaient les instances du gouvernement provincial.

Les familles ayant participé aux groupes de discussion ont proposé des mesures pouvant améliorer la diffusion de l'information. La majorité s'entendait pour dire que le meilleur canal d'information pour les familles immigrantes demeure

la diffusion locale. Une famille a suggéré de donner un rôle plus actif aux instances locales, où « il serait bien de « centraliser localement » dans chaque quartier, ou du moins les quartiers avec beaucoup d'immigrants, l'ensemble de l'offre disponible afin d'avoir rapidement une vue globale des services de garde et des places disponibles plutôt que de perdre du temps à chercher et à se déplacer pour rien ».

Plusieurs raisons expliquent ce mode de diffusion, selon eux. Par exemple, lorsque les familles entament leur projet migratoire, la plupart ne savent pas d'avance l'endroit où elles vont habiter. Par conséquent, le meilleur moment pour les joindre est bien celui où elles se sont installées dans un logement et dans un quartier. Selon ces familles, un mode de diffusion locale aiderait aussi les élus locaux à prendre en compte la situation des familles immigrantes et à mieux focaliser sur leurs problématiques respectives, car il est vrai que ces problématiques sont susceptibles de varier selon les quartiers qui ont des caractéristiques différentes en termes de diversité et de densité de la population immigrante. D'autres familles ont aussi souligné le rôle qu'Internet pourrait jouer à ce titre, entre autres, par sa capacité à diffuser des informations en plusieurs langues, ce qui était mentionné particulièrement par les familles d'origine asiatique.

Du côté des responsables des services de garde, la majorité des répondants n'avaient pas de stratégie particulière ciblant spécifiquement les familles immigrantes nouvellement arrivées. La plupart misaient sur leur « notoriété », le « bouche-à-oreille » et sur des « références de partenaires et d'organismes communautaires ». Un seul responsable a affirmé avoir un service de diffusion local de l'information à travers la Coopérative Enfance Famille et le bottin téléphonique des services de la Ville de Verdun.

Un rapide examen du site web de la Ville de Montréal – Arrondissement Verdun – permet de voir qu'il existe un onglet Garderies sur la page Ressources communautaires⁸⁴. Sous cet onglet, on retrouve des informations relatives aux établissements qui « ont bien voulu transmettre leurs renseignements afin de paraître à l'intérieur des programmes

⁸⁴ Source : www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=2119,2649846&_schema=PORTAL

des activités de l'arrondissement de Verdun »⁸⁵. Au total, on retrouve des informations et des coordonnées sur deux CPE. La page souligne aussi qu'il existe « plusieurs garderies, centres de la petite enfance et services de garde sur le territoire de l'arrondissement de Verdun », mais les utilisateurs sont invités à cliquer sur un hyperlien menant au localisateur du MFA, où il est possible de « trouver toutes les garderies qui sont situées près de chez vous »⁸⁶. Ces informations sont aussi disponibles en anglais. Toutefois, au 14 juillet 2010, tant dans la version française qu'anglaise de la page web, l'hyperlien menant au localisateur du ministère de la Famille et des Aînés ne fonctionnait pas.

4.5. L'OFFRE DE SERVICE RÉPONDANT LE MIEUX AUX BESOINS DES FAMILLES IMMIGRANTES

Le questionnaire évaluait l'offre de service la mieux adaptée aux besoins des familles immigrantes. Ces dernières devaient répondre à la question « Quelle est la meilleure offre de service adaptée à vos besoins ? ».

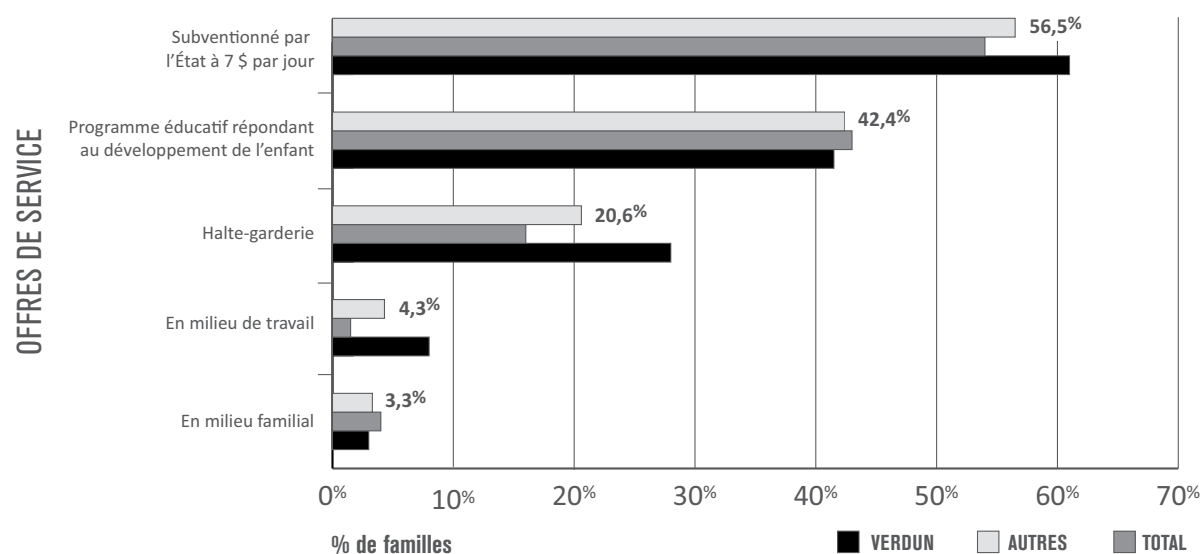
Les familles immigrantes ont mentionné trois principaux modèles.

Le plus populaire, pour plus de la moitié des familles (56,5 %), était le service de garde à contribution réduite. Pour des raisons économiques, ce modèle est apprécié par les familles. Son principal désavantage, par contre, demeure son accessibilité et la gestion des listes d'attente.

Dans les groupes de discussion, des familles nous ont signifié leur préférence pour ce modèle en raison « de leur programme qui est beaucoup plus structuré et que les enfants sont divisés par groupes d'âge, alors que dans les garderies en milieu familial les enfants sont mis ensemble dans un seul groupe ».

Le deuxième modèle, pour plus de quatre familles sur dix (42,4 %), était un service de garde intégrant un programme éducatif répondant au développement de l'enfant. Sur ce point, les familles immigrantes nouvellement arrivées sont exigeantes. Provenant de pays où l'éducation précoce est implantée depuis plusieurs années, elles s'attendent à retrouver le même type de service ici. Cette exigence est souvent soulevée par les familles originaires de l'Asie.

Figure 4 – Fréquences de la question évaluant les offres de service adaptées aux besoins des familles immigrantes



⁸⁵ Source : Ville de Montréal, voir page précédente.

⁸⁶ Idem.

La plupart des familles ayant participé aux groupes de discussion ont soutenu majoritairement un modèle de service de garde à contribution réduite et intégrant un programme éducatif. Cependant, certaines familles se questionnaient sur le coût d'un tel service. Certaines affirmaient que leur situation économique ne leur permettait pas de payer plus de 7 \$ par jour pour un service de garde avec programme éducatif, alors que d'autres déclaraient être prêtes à payer un peu plus cher pour bien préparer leurs enfants à entrer à l'école primaire.

Les responsables des services de garde sont ouverts à l'idée d'offrir un programme éducatif, surtout dans une perspective d'intégration des nouveaux arrivants. Ils étaient plusieurs à mentionner qu'il s'agirait d'une opportunité pour sensibiliser les enfants des familles immigrantes à « la francisation », au « mode de vie de la société québécoise », à « l'alimentation », à « la discipline », allant même jusqu'à vouloir offrir une aide, dépassant leur mission, aux parents « dans leur apprentissage du français et la recherche d'un emploi ».

Parmi les établissements interrogés, la moitié offrait des activités éducatives aux enfants en fonction du programme du MFA. Les autres offraient des pratiques diverses telles que « mettre l'accent sur le développement des habiletés sociales des enfants, une programmation des activités selon les besoins des enfants et l'intégration d'éléments d'autres programmes éducatifs ».

Finalement, plus de deux familles sur dix (20,7 %) ont suggéré comme troisième modèle les haltes-garderies en milieu

communautaire, qui répondent aux besoins de flexibilité d'horaire, d'urgence et surtout, dans les premiers moments de l'établissement dans le quartier. Les familles apprécient pouvoir laisser leur enfant dans une halte-garderie pour se trouver un emploi ou un logement, participer à des activités communautaires ou faire des démarches personnelles auprès des administrations.

La différence la plus importante entre les territoires concerne la halte-garderie : 27,8 % des familles résidant à Verdun ont affirmé qu'il s'agissait du modèle répondant le mieux à leurs besoins, comparativement à 16,1 % des familles résidant à l'extérieur.

Enfin, la majorité des places offertes au Québec se concentrent au niveau de la garde en milieu familial : seulement 3,3 % des familles immigrantes interrogées affirment que ce modèle est adapté à leurs besoins.

4.6. LES BÉNÉFICES POUR LES PARENTS

Parmi les parents ayant trouvé une place pour leur enfant, le principal bénéfice était le fait d'avoir entrepris un cours de francisation (40,7 %).

Ces bénéfices, par contre, varient selon le territoire de résidence. La majorité (62,1 %) des parents résidant à Verdun optaient pour entreprendre un cours de francisation, alors que 34,6 % des familles résidant à l'extérieur optaient pour une mise à niveau de leur qualification ou une formation.

Tableau XVIII- Démarches entreprises par les parents après l'admission de leur(s) enfant(s)

À la suite de l'admission de votre enfant dans un service de garde, quelle démarche avez-vous entreprise personnellement dans votre vie ? (n=81)	Verdun		Autres		Total	
	n	%	n	%	n	%
J'ai entrepris un cours de francisation	18	62,1 %	15	28,8 %	33	40,7 %
Je me suis trouvé un emploi	10	34,5 %	14	26,9 %	24	29,6 %
J'ai entrepris une formation ou une mise à niveau de mes qualifications	3	10,3 %	18	34,6 %	21	25,9 %
Le climat familial s'est amélioré	3	10,3 %	9	17,3 %	12	14,8 %

CHAPITRE V

Discussions des résultats

En 2006, les principaux territoires d'accueil des familles immigrantes se concentraient dans trois régions du Québec : Montréal, la Capitale-Nationale et l'Estrie. Dans ces régions, les territoires d'accueil des personnes immigrantes se concentraient dans trois municipalités : Montréal, Québec et Sherbrooke. À Montréal, cinq arrondissements regroupaient plus de la moitié des immigrants récents admis entre les années 2001 et 2006. Ces arrondissements sont : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent et Verdun. Au cours de la même période, à Québec, près du tiers des immigrants récents s'étaient établis dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery et à Sherbrooke, près de la moitié des immigrants récents résidaient dans l'arrondissement du Mont-Bellevue.

Dans ces trois municipalités, on dénombrait près de 57 % des enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante du Québec. L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce était le principal territoire d'accueil au Québec des jeunes enfants d'origine immigrante, avec près de 800 enfants de 4 ans et moins en 2006.

Au Québec, l'offre de service de garde varie selon les régions et les municipalités. Au mois de mai 2010, les sept arrondissements d'accueil comptaient un total de 23 542 places. Au cours de l'année 2010-2011, le MFA prévoit développer 744 nouvelles places à contribution réduite.

Les indicateurs d'évaluation de l'offre que nous avons construits ont permis d'observer, à titre indicatif, que les territoires d'accueil ont un ratio de places par enfant plus élevé que celui observé pour la province (60,6 % contre 53,4 %). L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville est l'arrondissement qui affiche le ratio le plus élevé avec 67,1 %, alors que les arrondissements du Mont-Bellevue à Sherbrooke et Verdun à Montréal sont ceux qui affichent les ratios les plus faibles (50,5 % et 45,8 % respectivement).

Cette situation a assurément un impact sur les familles immigrantes nouvellement arrivées, car il s'agit de territoires qui se démarquent des autres arrondissements d'accueil. Ces deux arrondissements étaient notamment ceux qui avaient les pourcentages les plus élevés d'immigrants récents dans leur population immigrante.

Les résultats du questionnaire évaluant l'accessibilité aux services de garde de 128 familles immigrantes a permis d'établir que 53,8 % des enfants de 4 ans et moins de notre échantillon avaient une place dans un service de garde. Nous avons vu que ce pourcentage était équivalent à celui observé parmi l'ensemble des enfants de 4 ans et moins de la province. Toutefois, nous avons vu que ce pourcentage variait selon le territoire : 71,7 % des enfants des familles immigrantes résidant à l'extérieur de Verdun avaient une place contre 39,7 % des enfants des familles immigrantes résidant à Verdun.

L'analyse des caractéristiques des familles immigrantes a permis d'expliquer ce qui détermine cette différence dans l'accessibilité. Le principal facteur était la connaissance des langues officielles : 78 % des familles de notre échantillon ayant au moins un enfant dans un service de garde au moment de la passation du questionnaire connaissaient au moins une langue officielle contre 22 % des familles n'ayant pas eu un tel accès.

Ces résultats permettent d'affirmer que certaines familles immigrantes peuvent éprouver des problèmes d'accès et que certains territoires d'accueil s'écartent de la tendance observée au Québec. Parmi les sept territoires que nous avons identifiés comme des territoires d'accueil, les arrondissements de Verdun et du Mont-Bellevue sont les seuls à ne pas avoir un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial sur leur territoire.

L'ensemble de ce processus de recherche permet donc d'isoler deux facteurs qui constituent des obstacles à l'accessibilité à un service de garde des familles immigrantes avec de jeunes enfants et nouvellement arrivées au Québec :

- le premier facteur est linguistique et concerne la maîtrise des langues officielles par les nouveaux arrivants;
- le second facteur est structurel et concerne les effets de la mise en place des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial en 2006.

Concernant la connaissance des langues officielles parmi les personnes immigrantes au Québec, le recensement indiquait en 2006 que plus de 70 000 personnes ne maîtrisaient pas les

langues officielles au Québec. La majorité de ces personnes (63,0 %) résidaient dans la municipalité de Montréal, soit plus de 44 000 personnes, alors que les municipalités de Québec et de Sherbrooke en comptaient 1 225 et 575 respectivement.

Cette information renforce l'argument selon lequel les territoires d'accueil des familles immigrantes avec de jeunes enfants à Montréal devraient avoir les ressources et créer les conditions optimales pour que ces familles puissent apprendre rapidement une langue officielle, notamment le français. Sur ce point, les résultats de notre questionnaire sur les familles immigrantes de Verdun ont clairement indiqué que la majorité (62,1 %) des parents (principalement la mère) avaient entrepris un cours de francisation, à la suite de l'admission de l'enfant dans un service de garde. Il semble donc exister une relation entre l'accès à un service de garde et l'intégration linguistique des familles nouvellement arrivées et ne maîtrisant pas au moins une langue officielle du Canada.

Le second facteur paraît avoir un impact sur l'accessibilité dans certains arrondissements. Parmi les sept territoires que nous avons identifiés comme des territoires d'accueil, deux arrondissements ne possédaient pas de bureau coordonnateur sur leur territoire. De plus, ces arrondissements affichaient un ratio inférieur de places par enfant.

Depuis le 1^{er} juin 2006, 165 bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial agréés par le MFA coordonnent, dans un territoire défini, les services de garde éducatifs offerts par les responsables de services de garde en milieu familial. Ils ont pour mission de leur offrir du soutien et de veiller à l'application des normes les concernant. Les activités des bureaux coordonnateurs sont entièrement dédiées au milieu familial et ce sont en majorité des CPE qui ont obtenu un agrément pour agir à ce titre⁸⁷.

Sur ce point, en 2007, le Conseil de la famille et de l'enfance avait manifesté des préoccupations sur les effets de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance adoptée en décembre 2005. Comme le Conseil de la famille et de l'enfance le soulignait, « cette réforme a apporté d'importantes modifications à la structure du réseau et aux pratiques dans les milieux de garde. En particulier, nous ne disposons pas de données sur la mise en place des bureaux coordonnateurs

de la garde en milieu familial. Quelles répercussions ces changements ont-ils occasionnées sur le terrain ? »⁸⁸.

Les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial sont organisés selon les territoires de CLSC. Le bureau desservant le territoire de Verdun est situé au nord-ouest dans le territoire de Côte-Saint-Paul. On peut se demander si ce fait a une incidence sur l'accessibilité à un service de garde en milieu familial ou à l'information pour y accéder, principalement dans un quartier à forte concentration d'immigrants récents.

Des responsables de services de garde interrogés ont signifié que le système actuel des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial fonctionne bien et que des mesures de diffusion d'information locale existent. La solution proposée par certains de ces responsables est de référer les familles à la liste d'attente centralisée à la Coopérative Enfance Famille. Cependant, tant dans le questionnaire que dans les groupes de discussion, aucune des familles immigrantes interrogées n'a mentionné cet outil. Ce fait peut s'expliquer par des lacunes dans la maîtrise des langues officielles ou une diffusion d'information qui ne rejoint pas les familles nouvellement arrivées.

De plus, lors de nos entretiens avec les quatre responsables de services de garde, seulement un responsable a confirmé que lorsqu'une famille se présentait et qu'il n'y avait plus de place, il leur était offert d'entrer en contact avec le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial afin de réduire l'attente de ces familles. Cette initiative devrait être une mesure adoptée par l'ensemble des services de garde principalement pour les familles immigrantes dans les territoires d'accueil dont le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial est situé à l'extérieur de l'arrondissement. D'après notre analyse, cette situation devrait s'appliquer aux arrondissements de Verdun à Montréal et du Mont-Bellevue à Sherbrooke. Rappelons que la majorité des places au Québec sont des places en milieu familial.

Afin de surmonter les difficultés d'accès aux services, la solution proposée par le milieu communautaire de Verdun est d'instituer des haltes-garderies communautaires. Plusieurs représentants ont signifié l'importance de créer des haltes-garderies communautaires qui répondraient aux besoins

⁸⁷ Roberge, J. et al., op. cit., p. 35.

⁸⁸ Idem, p. 39.

ponctuels des familles immigrantes, surtout dans les premiers temps de leur établissement. L'étude de la CRÉ de Montréal soulignait aussi ce point en affirmant que « beaucoup de familles immigrantes seraient satisfaites d'avoir une place à temps partiel sur une base régulière en service de garde, non seulement pour s'intégrer au marché du travail, mais aussi afin d'offrir à leur enfant d'âge préscolaire un environnement francophone et une meilleure préparation à l'école »⁸⁹. Ce type de mesure viserait à compenser les territoires d'accueil en déficit de places et sans bureau coordonnateur de la garde en milieu familial sur leur territoire.

Actuellement, l'arrondissement de Verdun compte cinq haltes-garderies, dont deux sont enregistrées auprès du MFA. Les autres appartiennent au milieu communautaire et offrent ce service pour « dépanner » ou de manière conditionnelle à une participation aux activités de l'organisme ou aux subventions disponibles.

⁸⁹ CRÉ de Montréal, op. cit., p. 27.

CHAPITRE VI

Recommandations

Nous avons vu que la majorité des familles immigrantes qui arrivent au Québec avec de jeunes enfants s'établissent principalement dans sept arrondissements des municipalités de Montréal, de Québec et de Sherbrooke.

Dans ces municipalités, l'offre de services de garde varie et certains arrondissements affichent un ratio inférieur de places par enfant à ce qui est observé dans la province, leurs régions administratives respectives et dans les autres arrondissements d'accueil.

De plus, l'accès à un service de garde varie aussi entre les familles immigrantes. Les principales caractéristiques déterminant l'accès sont la maîtrise des langues officielles, l'activité des parents sur le marché du travail, l'année d'arrivée, le lieu de résidence, puis l'âge et la scolarité de la mère.

Dans un contexte d'austérité économique, de problèmes d'accès à un service de garde généralisés à l'ensemble de la population et de préoccupations collectives quant à l'intégration des personnes immigrantes, que peut faire le gouvernement du Québec afin d'assurer un accès équitable pour les familles immigrantes nouvellement arrivées et une intégration soutenant leur pleine participation à la vie du Québec ?

Conscientisé par les problèmes vécus par les familles immigrantes et le contexte actuel, le Conseil a formulé une série de propositions concrètes, réalistes et économiques. Ces propositions sont formulées en ayant à l'esprit l'instance la plus apte à assurer leur application.

Recommandations à la ministre de la Famille et des Aînés et à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

CONSIDÉRANT la croissance du nombre des enfants de 4 ans et moins d'origine immigrante parmi la population du Québec et l'augmentation conséquente de la demande des services de garde.

OBJECTIF : Assurer un accès équitable aux services de garde dans les territoires d'accueil des familles immigrantes nouvellement arrivées.

MOYENS :

- Évaluer la demande de services de garde par le ministère de la Famille et des Aînés. Cette évaluation implique de colliger les informations relatives à la consommation des services de garde par les familles immigrantes, soit à l'arrivée, à l'inscription sur une liste d'attente et à l'attribution d'une place. Après vérification auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et du ministère de la Famille et des Aînés, cette information n'est pas répertoriée. Le ministère de la Famille et des Aînés ne cumule que l'information relative à la langue d'usage dans les services de garde du Québec.

CONSIDÉRANT la croissance des admissions de personnes immigrantes au Québec.

OBJECTIF : Mettre annuellement à jour les données colligées sur les territoires d'arrivée des immigrants récents et partager ces informations avec le ministère de la Famille et des Aînés et les municipalités concernées.

OBJECTIF : Tenir un registre de ces informations au niveau local, c'est-à-dire au niveau des territoires d'accueil identifiés.

MOYENS :

- Calculer annuellement les nouvelles admissions de personnes immigrantes avec de jeunes enfants de 4 ans et moins.
- Identifier les régions administratives d'établissement de ces personnes.
- Identifier dans ces régions les municipalités d'établissement de ces personnes.
- Identifier dans ces municipalités les arrondissements d'établissement de ces personnes et accorder le statut de « territoire d'accueil » à ces arrondissements.
- Colliger la croissance ou la décroissance annuelle de ces personnes dans les arrondissements avec un statut de « territoire d'accueil » afin de bien évaluer la demande des familles immigrantes.
- Colliger la langue maternelle des personnes immigrantes avec de jeunes enfants.

CONSIDÉRANT que l'implantation des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial est une mesure qui a permis de rentabiliser des investissements et d'assurer la qualité des services, mais que certains territoires au niveau des arrondissements ont été regroupés.

CONSIDÉRANT que certains territoires d'accueil ont un ratio de places par enfant inférieur aux autres territoires d'accueil, à leurs régions administratives respectives et à la province.

OBJECTIF : Développer une méthode d'analyse locale permettant de déployer une mesure compensatoire qui permettrait aux familles immigrantes de se faire référer au bureau coordonnateur de la garde en milieu familial le plus près de leur domicile.

MOYENS :

- Identifier les territoires d'accueil qui n'ont pas de bureau coordonnateur sur leur territoire. En 2010, nous pouvons affirmer que deux arrondissements, parmi les territoires d'accueil, correspondent à ce critère : les arrondissements de Verdun à Montréal et du Mont-Bellevue à Sherbrooke.
- Développer une mesure visant à définir un processus de communication entre les centres de la petite enfance, les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées qui n'ont plus de places disponibles et les

bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial qui supervisent les services de garde en milieu familial dans un territoire délimité, principalement dans les territoires d'accueil qui n'ont pas de bureaux coordonnateurs sur leur territoire. Ces derniers peuvent diriger les familles vers des services de garde en milieu familial avec des places disponibles.

- Évaluer la possibilité d'instaurer en partenariat avec les organismes communautaires spécialisés pour offrir un service de halte-garderie aux familles immigrantes nouvellement arrivées.

CONSIDÉRANT que le modèle répondant le mieux aux besoins des familles immigrantes est celui des places à contribution réduite, mais que certaines conditions doivent être remplies afin de pouvoir accéder à ce service et que certains responsables de services de garde ont affirmé avoir des difficultés à interpréter l'ensemble des conditions exigées pour certains statuts.

OBJECTIF : Assurer une mise à jour des conditions relatives à l'attribution d'une place en service de garde pour les différents statuts de personnes immigrantes, principalement pour les personnes réfugiées ou en attente d'un statut ou les résidents permanents.

MOYEN :

- Assurer une mise à jour annuelle du document intitulé *Documents d'identité exigés conformément au Règlement sur la contribution réduite pour le parent né à l'extérieur du Canada et le parent autochtone*. Certains responsables de services de garde nous ont mentionné que ce document date de l'année 2003 et que certaines informations ne sont pas à jour. Il est important de réaliser que ce document dans certains territoires d'accueil est consulté quotidiennement par les responsables.

CONSIDÉRANT la relative complexité du système québécois de services de garde et des choix qu'il permet pour les parents.

OBJECTIF : Assurer que les parents nouvellement arrivés au Québec possèdent l'information nécessaire pour évaluer les diverses opportunités à leur disposition pour faire garder leurs enfants.

MOYENS :

- Créer un document, si possible en plusieurs langues, relatant les différences entre les divers services de garde existant, les procédures pour y accéder et les avantages de chacun en fonction des différents besoins des familles.
- Entrevoir la possibilité de diffuser cette information dans les bureaux d'immigration du Québec à l'étranger.

Recommandations à considérer par les municipalités et les arrondissements ayant obtenu le statut de territoire d'accueil

CONSIDÉRANT dans notre enquête qu'un nombre important de familles immigrantes nouvellement arrivées ont affirmé ne pas avoir été informées sur le fonctionnement des services de garde au Québec.

CONSIDÉRANT que ces familles nous ont affirmé que la meilleure manière de les informer sur les services de garde est au niveau local, principalement dans le cas des familles nouvellement arrivées.

CONSIDÉRANT qu'un nombre important de familles nouvellement arrivées dans les territoires d'accueil ne maîtrisent pas les langues officielles.

OBJECTIF : Impliquer les arrondissements ayant obtenu le statut de territoire d'accueil dans la diffusion d'information sur le fonctionnement des services de garde.

MOYENS :

- Établir une procédure de communication entre les ministères concernés et les arrondissements ayant obtenu le statut de territoire d'accueil afin que les informations sur les services de garde soient continuellement mises à jour.
- Miser sur des supports diversifiés de diffusion des informations, tels le site web des municipalités ou des arrondissements, les organismes communautaires du milieu spécialisés avec les nouveaux arrivants, les services de garde et des instances provinciales telles que le CLSC.
- Développer une offre d'information sur les supports dans des langues non officielles, en fonction de l'information colligée sur les langues maternelles.
- Assurer une vigie mensuelle sur le bon fonctionnement des diverses sources d'informations, principalement les sources électroniques.
- Assurer que les municipalités considérées comme des territoires d'accueil et qui ont reçu une aide financière et un soutien technique du Carrefour action municipale et famille, intègrent dans leur politique familiale des mesures relatives à la conciliation emploi-famille dans une perspective d'intégration des familles nouvellement arrivées.

BIBLIOGRAPHIE

- Assemblée Nationale. Projet de loi no.124 – Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, Première session, Trente-septième législative, 2005, 44 pages.
- Barrère-Maurisson, M.-A. et Tremblay, D.G.. Concilier travail et famille – Le rôle des acteurs France-Québec, Études d'économie politique, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2009, p. 456.
- C.M.M. Perspective grand Montréal – Démographie, Bulletin bimestriel de la Communauté métropolitaine de Montréal, vol.2, no.1, janvier 2008, 8 pages.
- Comité de la consultation sur la politique familiale. Rapport du Comité de la consultation sur la politique familiale : le soutien collectif réclamé pour les familles québécoises, première partie, première partie, Gouvernement du Québec, Québec, 1986, 114 pages.
- Cool, J. Les services de garde d'enfants au Canada : le rôle du gouvernement fédéral, Service d'information et de recherche parlementaires, Division des affaires politiques et sociales, Bibliothèque du Parlement, 16 avril 2007, 13 pages.
- CRÉ de Montréal. Plan régional d'accessibilité aux services de garde – Rapport d'analyse et de recommandations pour le développement de services de garde éducatifs et l'accès à l'information sur les places disponibles sur l'île de Montréal, avril 2008, 62 pages.
- Fouron, F. Portraits démographiques – Portrait de la population immigrante à Montréal, Division des affaires économiques et institutionnelles, Ville de Montréal, 2010, 126 pages.
- Godbout, M. et al.. Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de service de garde, 2004 – Rapport descriptif et méthodologique, Institut de la statistique du Québec, 2006, 373 pages.
- Lessard, J.-P. et Echraf, A. Portrait de la population immigrante de la ville de Québec, Ville de Québec Juin 2009, 76 pages.
- Ministère de la Famille et des Aînés. Rapport annuel de gestion 2007-2008, Gouvernement du Québec, 2008, 90 pages.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. La diversité : une valeur ajoutée – Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, Gouvernement du Québec, Montréal, 2008, 66 pages.
- Partenariat familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles. Agir sur les politiques familiales : la recherche : un outil indispensable : fiches synthèses de transfert de connaissances, Montréal, 2005, 82 pages.
- Raymond, N. et Swift, M. Politique de gestion de la diversité ethnoculturelle de l'arrondissement de Verdun, Ville de Montréal – Arrondissement de Verdun, 2008, 24 pages.
- Roberge, J. et al. La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement, Conseil de la famille et de l'enfance, Gouvernement du Québec, Québec, 2007, p. 76.
- Service planification et développement urbain. Portrait démographique des arrondissements recensement 2006, Ville de Sherbrooke, février 2008, 13 pages.
- Stock, O. et Collas, P. Le Québec 2010 Portrait sans complaisance, Focus stratégique 2010, SECOR, Montréal, 363 pages.
- Tremblay, F. et al. Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec – Analyse des rapports d'activité 2007-2008, Ministère de la Famille et des Aînés, Gouvernement du Québec, 2009, p. 182 pages.
- Ville de Montréal - Arrondissement de Verdun. Verdun : le choix naturel des familles – Politique familiale de Verdun, 2007, 20 pages.

ANNEXE I

Questions du questionnaire

Lieu de résidence				
	<i>n</i>	%		
À l'extérieur de Verdun	65	50,8 %		
Verdun	63	49,2 %		
Total	128	100,0 %		
Nombre d'enfant				
	<i>n</i>	%		
Un enfant	55	43,0 %		
Deux enfants	44	34,4 %		
Trois enfants	15	11,7 %		
Quatre enfants	14	10,9 %		
Total	128	100,0 %		
Âge des parents				
	Mère		Père	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
30 ans et moins	29	23,4 %	14	14,3 %
31 à 40 ans	81	65,3 %	56	57,1 %
41 ans et plus	14	11,3 %	28	28,6 %
Total	124	100,0 %	98	100,0 %
Valeurs manquantes	4		30	
Plus haut niveau de scolarité atteint par les parents				
	Mère		Père	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Aucun diplôme	3	2,4 %	3	3,0 %
Diplôme d'études secondaires / professionnel / collégial	59	48,0 %	26	26,0 %
Diplôme universitaire	61	49,6 %	71	71,0 %
Total	123	100,0 %	100	100,0 %
Diplôme obtenu à l'extérieur du Québec				
	Mère		Père	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Oui	99	81,8 %	78	80,4 %
Non	22	18,2 %	19	19,6 %
Total	121	100,0 %	97	100,0 %

Professions des parents	Mère		Père	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Vente et services	10	23,3 %	9	21,4 %
Affaires, finances et administration	7	16,3 %	9	21,4 %
Transformation, fabrication et utilité publique	2	4,7 %	6	14,3 %
Sciences naturelles et appliquées	1	2,3 %	5	12,0 %
Sciences sociales, enseignement, administrations publiques et religion	13	30,2 %	4	9,5 %
Métiers, transport et machinerie	0	0,0 %	4	9,5 %
Travailleur autonome	1	2,3 %	4	9,5 %
Secteur de la santé	9	20,9 %	1	2,4 %
Total	43	100,0 %	42	100,0 %

Le temps de travail	Père		Mère	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Temps plein	40	95,2 %	31	72,1 %
Temps partiel	0	0,0 %	10	23,2 %
Contractuel, occasionnel, temporaire	2	4,8 %	2	4,7 %
Total	42	100,0 %	43	100,0 %

Fréquentation d'un organisme d'insertion en emploi	
	<i>n</i> %
Oui	62 48,8 %
Non	65 51,2 %
Total	127 100,0 %

Si oui, lequel ?	
Emploi-Québec / Centre local d'emploi	47 77,0 %
Carrefour jeunesse-emploi	5 8,2 %
Organisme communautaire	22 36,1 %

Citoyenneté	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Résident permanent	34	54,0 %	24	36,9 %	58	45,3 %
Citoyen canadien	15	23,8 %	34	52,3 %	49	38,3 %
Autre (en attente de statut et résident non permanent)	14	22,2 %	7	10,8 %	21	16,4 %
Total	63	100,0 %	65	100,0 %	128	100,0 %
Statut à l'admission	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Travailleur qualifié	18	28,6 %	11	16,9 %	29	22,7 %
Regroupement familial	17	27,0 %	14	21,5 %	31	24,2 %
Demandeur d'asile et réfugié non sélectionné par le Québec	14	22,2 %	7	10,8 %	21	16,4 %
Travailleur autonome	6	9,5 %	4	6,2 %	10	7,8 %
Étudiant	1	1,6 %	12	18,5 %	13	10,2 %
Réfugié sélectionné par le Québec	1	1,6 %	9	13,8 %	10	7,8 %
Travailleur temporaire	1	1,6 %	1	1,5 %	2	1,6 %
Adopté par une famille québécoise	1	1,6 %	0	0,0 %	1	0,8 %
Investisseur	0	0,0 %	1	1,5 %	1	0,8 %
Valeurs manquantes	4	6,3 %	6	9,2 %	10	7,8 %
Total	63	100,0 %	65	100,0 %	128	100,0 %
Lieu de naissance	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Amérique	25	39,7 %	11	16,9 %	37	28,9 %
Asie	20	31,7 %	19	29,2 %	39	30,5 %
Afrique	11	17,5 %	30	46,2 %	41	32,0 %
Europe	6	9,5 %	4	6,2 %	10	7,8 %
Refus	1	1,6 %	1	1,5 %	1	0,8 %
Total	63	100,0 %	65	100,0 %	128	100,0 %

Année d'arrivée	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
2006 à 2009	37	58,7 %	17	26,2 %	54	42,2 %
2001 à 2005	17	27,0 %	28	43,1 %	45	35,2 %
1996 à 2000	5	7,9 %	10	15,4 %	15	11,7 %
Avant 1995	3	4,8 %	10	15,4 %	13	10,1 %
Refus	1	1,6 %	0	0,0 %	1	0,8 %
Total	63	100,0 %	65	100,1 %	128	100,0 %

Âge des enfants	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Cinq ans et moins	63	61,8 %	56	42,7 %	119	51,1 %
Six ans et plus	39	38,2 %	75	57,3 %	114	48,9 %
Total	102	100,0 %	131	100,0 %	233	100,0 %

État matrimonial légal	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
En couple (marié ou union libre)	54	85,7 %	50	76,9 %	104	81,3 %
Monoparentale (célibataire, divorcé, séparé ou veuf)	9	14,3 %	15	23,1 %	24	18,7 %
Total	63	100,0 %	65	100,0 %	128	100,0 %

Connaissance des langues officielles	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Seulement français	27	42,9 %	35	53,8 %	62	48,5 %
Français et anglais	12	19,0 %	16	24,6 %	28	21,9 %
Anglais	10	15,9 %	9	13,8 %	19	14,8 %
Aucune	14	22,2 %	5	7,8 %	19	14,8 %
Total	63	100,0 %	65	100,0 %	128	100,0 %

	Verdun				Autres				Total			
	Mère		Père		Mère		Père		Mère		Père	
<i>Activité des parents</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>
En emploi	13	20,6 %	21	38,2 %	32	49,2 %	24	49,0 %	43	33,6 %	45	43,3 %
En recherche d'emploi ou aux études	50	79,4 %	34	61,8 %	33	50,8 %	25	51,0 %	85	66,4 %	59	56,7 %
Total	63	100,0 %	55	100,0 %	65	100,0 %	49	100,0 %	128	100,0 %	104	100,0 %

Depuis votre arrivée au Québec, avez-vous eu besoin des services d'une garderie pour votre ou vos enfants ?	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>
Oui	54	85,7 %	63	96,9 %	117	91,4 %
Non	9	14,3 %	2	3,1 %	11	8,6 %
Total	63	100,0 %	65	100,0 %	128	100,0 %

Précisez la raison principale de ce besoin ?	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>	<i>n</i>	<i>%</i>
Pour suivre un cours de francisation	31	57,4 %	17	27,9 %	48	41,7 %
Pour travailler	17	31,4 %	29	47,5 %	46	40,0 %
Pour suivre une formation dans un établissement d'enseignement	3	5,6 %	11	18,0 %	14	12,2 %
Pour avoir plus de temps libre ou autre	3	5,6 %	4	6,6 %	7	6,1 %
Total	54	100,0 %	61	100,0 %	115	100,0 %

Depuis votre arrivée au Québec, vous a-t-on expliqué le fonctionnement des services de garde au Québec ?	<i>n</i>	<i>%</i>
	Oui	65
Non	49	43,0 %
Total	114	100,0 %

Où avez-vous trouvé cette information ?	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Les organismes communautaires et les garderies	13	52,0 %	5	15,6 %	18	31,6 %
Le gouvernement provincial (CLSC et MICC)	6	24,0 %	13	40,6 %	19	33,3 %
Le réseau social	4	16,0 %	9	28,2 %	13	22,8 %
Les médias et Internet	2	8,0 %	5	15,6 %	7	12,3 %
Total	25	100,0 %	32	100,0 %	57	100,0 %

Avez-vous eu une difficulté particulière à accéder à un service de garde ?	Verdun		Autres		Total	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Oui	45	83,3 %	46	73,0 %	91	77,8 %
Non	9	16,7 %	17	27,0 %	26	22,2 %
Total	54	100,0 %	63	100,0 %	117	100,0 %

Satisfaction du service offert par le service de garde

	<i>n</i>	%
Très satisfait	28	34,6 %
Satisfait	45	55,6 %
Neutre	7	8,6 %
Insatisfait	1	1,2 %
Très insatisfait	0	0,0 %
Total	81	100,0 %

ANNEXE II

Taux de réponse par questions

Questions		
	Nombre de répondant	% de l'échantillon
1.a.	Depuis votre arrivée au Québec, avez-vous eu besoin des services d'une garderie pour votre ou vos enfants ?	128 100,0 %
1.b.	Pouvez-vous nous préciser la raison principale de ce besoin ?	115 98,3 %
1.c.	Depuis votre arrivée au Québec, vous a-t-on expliqué le fonctionnement des services de garde au Québec ?	114 97,4 %
2.	Avez-vous eu une difficulté particulière pour accéder à un service de garde ?	117 100,0 %
3.	Vous avez répondu oui à la question précédente, pouvez-vous nous dire à quel type d'obstacle avez-vous été confronté ?	
3.1.	On a placé mon ou mes enfants sur une liste d'attente	91 100,0 %
3.1.1.	Combien de temps ?	73 93,6 %
3.1.2.	Avez-vous eu finalement une place ?	75 96,2 %
3.2.	On m'a refusé l'accès	89 97,8 %
3.2.1.	Quelle est la principale raison que l'on vous a donné ?	16 94,1 %
3.3.	On ne me donne pas d'explications dans ma langue	90 98,9 %
3.4.	En raison de mon statut d'immigration ou celui de mon ou mes enfant(s)	90 98,9 %
3.5.	Je ne sais pas où trouver de l'information sur les services de garde	90 98,9 %
3.6.	J'ai un problème de transport pour accéder à un service de garde	90 98,9 %
4.	À la suite de l'admission de votre enfant dans un service de garde, quelle démarche avez-vous entrepris, personnellement dans votre vie ?	
4.1.	Je me suis trouvé un emploi	81 100,0 %
4.2.	J'ai entrepris un cours de francisation	81 100,0 %
4.3.	J'ai entrepris une formation ou une mise à niveau de mes qualifications	81 100,0 %
4.4.	Le climat familial s'est amélioré	81 100,0 %

Questions

		Nombre de répondant	% de l'échantillon
6.	Quel est le nom du (ou des) service(s) de garde fréquenté(s) par votre ou vos enfant(s) ?	66	81,5 %
7.	Où est-il situé ?	80	98,8 %
8.	Le service de garde que vous utilisez est-il un Centre de la petite enfance, une garderie subventionnée ou une garderie non subventionnée ?	81	100,0 %
9.a.	Êtes-vous satisfait du service offert par le service de garde auquel est inscrit votre enfant ?	81	100,0 %
9.b.	De quoi êtes-vous satisfait ou de quoi êtes-vous insatisfait ?	72	88,9 %
10.	Quelle est, selon vous et vos besoins, la meilleure offre de service adaptée en matière de service de garde ?	92	78,6 %
13.	Où résidez-vous actuellement ?	128	100,0 %
14.	Êtes-vous en couple ou monoparentale ?	128	100,0 %
15.a.	Quel est votre âge ou votre année de naissance ?	124	96,9 %
15.b.	Si vous êtes en couple, quel est l'âge de votre conjoint ?	98	94,2 %
16.	Quel est votre pays de naissance ?	128	100,0 %
17.	En quelle année êtes-vous arrivé au Québec ?	127	99,3 %
18.	Combien d'enfant avez-vous ?	128	100,0 %
19.	Quel est l'âge de votre ou vos enfants ?	124	96,9 %
21.	Parlez-vous français et/ou anglais ?	128	100,0 %
22.	Quel est votre plus haut niveau de scolarité atteint ?	124	96,9 %
23.	Quel est le plus haut niveau de scolarité atteint par votre conjoint ?	99	95,2 %
24.1.	Avez-vous obtenu votre diplôme à l'extérieur du Québec ?	123	99,2 %
24.2.	Est-ce que votre conjoint a obtenu son diplôme à l'extérieur du Québec ?	95	93,1 %
25.a.	Avez-vous actuellement un emploi ?	128	100,0 %
25.b.	Quel est votre occupation ?	45	100,0 %
25.c.	Quel est votre type d'emploi ?	45	100,0 %
26.a.	Votre conjoint a-t-il un emploi ?	104	100,0 %
26.b.	Quel est son occupation ?	42	93,3 %
26.c.	Quel est son type d'emploi ?	45	100,0 %
27.	Fréquentez-vous ou avez-vous déjà fréquenté un organisme d'insertion en emploi depuis votre arrivée au Québec ?	127	99,3 %
28.	Êtes-vous un citoyen canadien, un résident permanent ou autre ?	128	100,0 %
29.	Lors de votre admission au Canada, avez-vous été admis à titre de ... ?	118	92,2 %

ANNEXE III

Questionnaire pour les familles immigrantes

Questionnaire d'évaluation des services de garde pour les familles immigrantes de l'arrondissement Verdun

INSTRUCTIONS

Un questionnaire doit être complété par famille

Pour répondre à ce questionnaire, vous devez :

1. Avoir au moins un enfant âgé de 5 ans ou moins
2. Être né(e) à l'extérieur du Québec

Évaluation de l'accessibilité aux services de garde

1.A. Depuis votre arrivée au Québec, vous a-t-on expliqué le fonctionnement des services de garde au Québec ?

1. Oui _____ *Si oui, où avez-vous trouvé cette information?*
2. Non _____

1. B. Depuis votre arrivée au Québec, avez-vous eu besoin des services d'une garderie pour votre ou vos enfants?

1. Oui _____ *Passez à la question 1.C.*
2. Non _____ *Passez directement à la question 1.D. et 12*

1. C. Vous avez répondu Oui à la question précédente, pouvez-vous nous préciser la raison principale de ce besoin ?

1. Le travail
2. Des cours de francisation
3. Des cours ou une formation dans un établissement d'enseignement
4. Pour avoir plus de temps libre
5. Autre

Indiquez une autre raison :

+ Passez directement à la question 2.

1. D. Vous avez répondu Non à la question 1.B., pouvez-vous nous préciser pourquoi ?

- Je n'ai pas d'enfant(s) âgé(s) de 0 à 5 ans
- Je reçois l'aide d'un membre de ma famille pour garder mon ou mes enfant(s)
- Nous nous entraisons entre parents dans mon voisinage
- Autre

Indiquez une autre raison :

+ Passez directement à la question 12

2. Avez vous eu une difficulté particulière à accéder à un service de garde ?

1. Oui _____ *Passez à la question 3.*
2. Non _____ *Passez directement à la question 4.*

3. Vous avez répondu Oui à la question précédente, pouvez-vous nous dire à quel type d'obstacle avez-vous été confronté?

Vous pouvez cocher plusieurs obstacles

1. On a placé mon ou mes enfant(s) sur une liste d'attente
Combien de temps : _____
Avez-vous eu finalement une place ? _____
2. On m'a refusé l'accès
Quelle est la raison que l'on vous a donné ? _____
3. On ne me donne pas d'explications dans ma langue
4. En raison de mon statut d'immigration ou celui de mon ou mes enfant(s)
5. Je ne sais pas où trouver de l'information sur les services de garde
6. J'ai un problème de transport pour accéder à un service de garde
7. Autre
Précisez :

4. À la suite de l'admission de votre enfant dans un service de garde, quelle démarche avez-vous entreprise, personnellement dans votre vie ?

Vous pouvez cocher plusieurs obstacles

1. Je me suis trouvé un emploi
2. J'ai entrepris un cours de francisation
3. J'ai entrepris une mise à niveau de mes qualifications
4. J'ai suivi un cours en entrepreneuriat afin de démarrer mon entreprise
5. Le climat familial s'est amélioré
6. J'ai eu plus de temps libre pour me réaliser ou penser plus à moi
7. J'ai pu m'organiser et envisager de nouvelles possibilités
8. Autres
Précisez :

5. À la suite de l'admission de votre enfant dans un service de garde, pouvez-vous nous dire quelles ont été les principales conséquences que vous avez observées chez votre enfant ?

Vous pouvez cocher plusieurs obstacles

1. Son comportement a changé positivement
2. Il a développé de l'anxiété et n'aime pas aller à la garderie
3. Il s'est fait des ami(e)s
4. Mon enfant s'isole et demeure à l'écart des autres
5. Il a développé des compétences (sociale, langagière, etc.)
6. Il a développé des problèmes de santé
7. Autres
Précisez :

Évaluation de l'offre de service

6. Quel est le nom du ou des services de garde fréquentés par votre ou vos enfants ?

7. Où est-il situé ?

- 1. À Verdun
- 2. À l'Île-des-Sœurs
- 3. Dans un autre quartier de Montréal
- 4. À l'extérieur de Montréal

8. Le service de garde que vous utilisez est-il public ou privé?

- 1. Public (garderie à 7\$ par jour)
- 2. Privé

9.A. Êtes-vous satisfait du service offert par le service de garde auquel est inscrit votre enfant ?

- 1. Très satisfait
- 2. Satisfait
- 3. Neutre
- 4. Insatisfait
- 5. Très insatisfait

9.B. De quoi êtes-vous satisfait, ou encore de quoi êtes-vous insatisfait ?

10. Quelle est, selon vous et vos besoins, la meilleure offre de service adaptée en matière de services de garde ?

Indiquez seulement un choix

- 1. Une halte-garderie
- 2. Le modèle des places réservées
- 3. Un mixte des deux
- 4. Une garderie publique à 7\$, subventionnée par l'État
- 5. Une garderie privée
- 6. Une garderie en milieu familial
- 7. Une garderie en milieu de travail
- 8. Une garderie intégrant un programme éducatif répondant au développement de l'enfant
- 9. Autre

Précisez :

11. Si vous avez des enfant(s) en âge de fréquenter l'école ont-ils actuellement des problèmes à l'école ?*+ Si vous n'avez pas d'enfant en âge de fréquenter l'école, passez à la question 12.*

1. Non, aucun problème
2. Oui, mon enfant a des problèmes d'apprentissage
3. Oui, mon enfant a décroché ou abandonné l'école

*Profil des familles***12. Êtes-vous ...**

1. Un homme
2. Une femme

13. Êtes-vous ...

1. En couple (marié ou en union libre)
2. Monoparentale (célibataire, divorcé(e), séparé(e) ou veuf/ve)

14.A. Quel est votre âge ou votre année de naissance ? _____**14.B. Si vous êtes en couple, quel est l'âge de votre conjoint? _____****15. Quel est votre pays de naissance ? _____****16. En quelle année êtes-vous arrivé(e) au Québec ? _____****17. Combien d'enfants avez-vous ? _____****18. Quel est l'âge de votre (ou vos) enfant(s) ?**

Enfant 1 : _____

Enfant 2 : _____

Enfant 3 : _____

Enfant 4 : _____

Enfant 5 : _____

Autre : _____

19. Quelle langue parlez-vous à la maison? _____**20. Parlez-vous ?**

1. Français
2. Anglais

21. Quel est votre plus haut niveau de scolarité atteint?

1. Je n'ai pas de diplôme
2. Un diplôme d'études secondaire (D.E.S.)
3. Un diplôme d'études professionnelles ou d'une école de métiers (D.E.P.)
4. Un diplôme d'études collégiales (D.E.C.)
5. Un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat)
6. Un diplôme universitaire de deuxième cycle (maîtrise)
7. Un diplôme universitaire de troisième cycle (doctorat)

22. Si vous êtes en couple, quel est le plus haut niveau de scolarité atteint par votre conjoint ?

1. Il n'a pas de diplôme
2. Un diplôme d'études secondaire (D.E.S.)
3. Un diplôme d'études professionnelles ou d'une école de métiers (D.E.P.)
4. Un diplôme d'études collégiales (D.E.C.)
5. Un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat)
6. Un diplôme universitaire de deuxième cycle (maîtrise)
7. Un diplôme universitaire de troisième cycle (doctorat)

23. Avez-vous obtenu votre diplôme à l'extérieur du Québec?

Vous:

1. Oui
2. Non

Votre conjoint(e):

1. Oui
2. Non

24.A. Avez-vous actuellement un emploi ?

1. Oui
2. Non (*Passez directement à la question 25.A.*)

24.B. Si oui, quel est votre occupation ?

24.C. Si oui, quel est votre type d'emploi ?

1. Temps plein
2. Temps partiel
3. Contractuel, occasionnel, temporaire

25.A. Si vous avez un conjoint(e), a-t-il(elle) un emploi ?

1. Oui
2. Non (*Passez directement à la question 27.*)

25.B. Si oui, quelle est son occupation ?**25.C. Si oui, quel est son type d'emploi ?**

1. Temps plein
2. Temps partiel
3. Contractuel, occasionnel, temporaire

26. Fréquentez –vous ou avez-vous déjà fréquenté un organisme d'accueil ou d'insertion en emploi depuis votre arrivée au Québec?

1. Oui
- Lequel :*
2. Non (*Passez directement à la question 27.*)

27. Êtes-vous ?

1. Un citoyen canadien
2. Un résident permanent

28. Lors de votre admission au Canada, avez-vous été admis à titre ?

1. D'étudiant
2. De travailleur temporaire
3. De travailleur qualifié
4. De travailleur autonome
5. D'investisseur
6. De regroupement familial
7. De réfugié
8. Je n'ai pas encore de statut d'admission

29. Si vous avez d'autres commentaires concernant l'offre de service et/ou l'accessibilité à un service de garde, pouvez-vous nous les partager ?

Si vous êtes intéressé(e) à participer à un groupe de discussion sur le sujet, veuillez nous laisser vos coordonnées.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Disponibilité : Jour Soir

Le groupe de discussion dure 2h et vous aurez une allocation de frais de déplacement et de frais de garde de vos enfants.

ANNEXE IV

Questionnaire pour les responsables d'un service de garde

Projet d'évaluation de l'accès aux services de garde pour les familles immigrantes de l'arrondissement Verdun

Questionnaire pour les responsables de services de garde

Pratiques d'admission

1. **Quels sont vos pratiques d'admission, de l'inscription d'un enfant à l'obtention d'une place?**

Diffusion de l'information pour les familles immigrantes

2. **Les résultats du sondage indiquent que près d'une famille immigrante sur deux affirmait n'avoir jamais eu d'information sur le fonctionnement des services de garde au Québec.**

Votre organisme a-t-il un service de diffusion local et si oui, pouvez-vous nous expliquer votre stratégie de diffusion pour rejoindre efficacement les familles du quartier?

De plus, avez-vous une stratégie particulière ciblant spécifiquement les familles immigrantes récemment arrivées dans l'arrondissement ?

Inscription à un guichet unique

3. **Votre organisme est-il inscrit au service d'accès aux places en services de garde de Montréal offert par la Coopérative Enfance Famille? Si oui, que pensez-vous de cette initiative pour les familles immigrantes, y aurait-il des améliorations à apporter?**

Pratique de gestion des surplus de demande

4. **En période de diminution de l'offre, que faites-vous avec le surplus des demandes de places en garderie ?**

Offre d'un programme éducatif

5. **Dans le cadre de vos activités quotidiennes, offrez-vous des activités éducatives aux enfants? Si oui, quelles sont-elles ?**

De plus, en matière d'intégration des nouveaux arrivants, pensez-vous que les services de garde ont un rôle à jouer ?

Services de francisation

6. Nous avons observé une relation chez les familles immigrantes entre le fait de placer son enfant dans un service de garde et la fréquentation d'un service de francisation par les parents. Selon vous, serait-il pertinent de développer une offre intégrée de services de francisation auquel serait juxtaposée une offre de services de garde?

Offre adaptée aux familles immigrantes

7. Quel est votre degré d'ouverture au développement d'une offre de service sur un modèle de places réservées (selon un certain pourcentage de votre clientèle), mais uniquement réservé aux familles immigrantes étant donné l'augmentation de ce type de familles dans l'arrondissement de Verdun ?

Problématique des refus

8. Certaines familles nous ont affirmé que l'accès à des services de garde leur avait été refusé. Pouvez-vous expliquer quelles seraient les principales raisons pour lesquelles une famille immigrante peut se faire refuser l'accès à un service de garde?

Il semble aussi que parmi les familles immigrantes s'étant vu refuser l'accès, on observe un nombre important de mères âgées de moins de 30 ans; pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Pour finir, parmi les familles immigrantes s'étant vu refuser l'accès, on observe un nombre important de personnes admises à titre de réfugiées ou en attente d'un statut. Pouvez-vous nous expliquer ce que représente pour votre organisme le fait d'accepter ces personnes ?

ANNEXE V

Questionnaire pour les partenaires communautaires

Projet d'évaluation de l'accès aux services de garde pour les familles immigrantes de l'arrondissement de Verdun

Questionnaire pour les dirigeants des organismes communautaires partenaires de la recherche

1. Quelles sont les activités ou services offerts par votre organisme?
2. Dans le cadre de ces activités, comment vous organisez-vous pour satisfaire les besoins des familles immigrantes en terme de services de garde pour leurs enfants ?
3. Depuis quand avez-vous ressenti le besoin d'une structure de services de garde au sein de votre organisme pour mieux desservir votre clientèle?
4. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles les familles immigrantes vous adressent des demandes en services de garde?
5. Quelles sont les démarches entreprises pour vous doter d'une structure adéquate de services de garde ou pour venir en aide aux familles immigrantes dans le besoin ?
6. Avez-vous eu recours aux services d'un autre organisme communautaire ou d'un service de garde de Verdun pour offrir de l'aide temporaire à votre clientèle ?
7. Selon vous, quel est l'impact des difficultés d'accès aux services de garde sur l'intégration des familles immigrantes?
8. Si vous recevez de l'aide financière pour la mise en place d'une structure de services de garde à court ou moyen terme, quelles retombées prévoyez vous pour votre organisme et pour votre clientèle?
9. Quelle est, selon vous et les besoins des familles immigrantes, la meilleure offre de services adaptée en matière de services de garde ?
Indiquez seulement un choix

1. Une halte-garderie
2. Le modèle des places réservées
3. Un mixte des deux
4. Une garderie publique à 7\$, subventionnée par l'État
5. Une garderie éducative
6. Autre

Précisez :

10. Si vous avez d'autres commentaires concernant l'accessibilité à un service de garde pour les familles immigrantes, pouvez-vous nous les partager ?

ANNEXE VI

Liste des membres du Conseil des relations interculturelles

PRÉSIDENTE

Mme Patricia RIMOK

MEMBRES

Mme Marie-Luce AMBROISE

M. Abderrahmane BÉNARIBA

Mme Geneviève BOUCHARD

M. Karim DAABOUL

Mme Sylvie FONTAINE

M. Shah Ismatullah HABIBI

Mme Danielle LEMIRE

M. Bogidar PÉRUCICH

M. Stephan REICHHOLD

M. Witakenge Benoît SONGA

M. Terry TATASCIORE

SOUS-MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Mme Marie-Claude CHAMPOUX

(sans droit de vote)

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 10-04
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone 514-873-5634
Télécopieur 514-873-3469

info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca
www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca



*Conseil des relations
interculturelles*

Québec 



© Sources Mixtes
Groupe de produits issus de forêts
certifiées par le système FSC
www.fsc.org Cert. No. COC-1504
© 2014 Sources Mixtes Inc.